

**Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme HES
d'éducatrice sociale**

**Panchard Delphine
Filière Education Sociale, HES 05**

Octobre 2009

Quand le talent et la créativité dépassent le handicap !

Sous la direction de M. Emmanuel Solioz



« La musique est une loi morale

Elle donne une âme à nos cœurs

Des ailes à la pensée

Un essor à l'imagination

Elle est charme à la tristesse

A la gaieté, à la vie

A toute chose

Elle est l'essence du temps

Et s'élève à tout ce qui est de forme invisible

Mais cependant éblouissante

Et passionnément éternelle. »

Platon, *La République*

« Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure »

Résumé / Abstract

La musique est de plus en plus utilisée dans le monde du social, entre musicothérapie, séances de relaxation ou formation de groupes de musique. La pratique de la musique, ou autres activités artistiques, influence le développement personnel et le comportement de la personne.

Mon travail de recherche traite de l'apport d'une activité artistique, plus précisément de la musique, sur les personnes en situation de handicap. J'ai constaté, au fil de mes expériences professionnelles, que les éducateurs sociaux ou animateurs socioculturels se servaient souvent de la musique dans leur pratique. En adoptant deux hypothèses de départ, selon lesquelles une activité musicale répond aux besoins de la personne en situation de handicap et renforce sa valorisation, la musique semble devenir un outil privilégié dans le travail social.

Le choix du terrain de recherche s'est posé sur un Centre de Loisirs, lieu de répétition d'un groupe de musique formé de sept personnes en situation de handicap et de deux animateurs socioculturels. Les observations, entretiens et focus groupe effectués m'ont permis d'envisager des hypothèses de travail plus approfondies pour la suite.

Prenant en considération que l'intégration de la personne handicapée est mieux favorisée par une activité artistique que par une activité manufacturée, et que l'altérité disparaît quand la personne handicapée devient artiste, ma recherche se tourne alors sur l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les données recueillies sur le terrain et les données théoriques amènent alors à une synthèse qui met l'accent sur les similitudes et divergences entre les deux types d'intégration : par une activité artistique et par une activité manufacturée.

Les hypothèses sont vérifiées car la personne devenant artiste perd son étiquette de « personne handicapée » et ce sont ses compétences et non plus ses difficultés qui ressortent. Cependant, les hypothèses sont nuancées, car le côté artistique demeure encore relégué dans notre société où l'activité manufacturée est prépondérante.

Mots-clefs :

Handicap, musique, activité artistique, travail, intégration, valorisation des rôles sociaux.

Remerciements

Le mémoire de fin d'études, bien qu'il soit individuel, ne concerne pas seulement son auteur, mais également son entourage.

Cette recherche n'aurait été envisageable sans les différents acteurs concernés. Je remercie tout d'abord les animateurs socioculturels du Centre de Loisirs choisi, ainsi que les musiciens, pour m'avoir ouvert les portes de leur univers musical, rempli d'amitié et de bonheur. Je les remercie également pour la confiance accordée, leur disponibilité, gentillesse, humour et partage.

Je m'adresse tout particulièrement à M. Emmanuel Solioz, directeur de ce mémoire, qui m'a suivi durant l'élaboration de cette recherche, et qui m'a laissé une grande liberté quant à ma manière de procéder. Ses conseils et son soutien m'ont été chers.

Je tiens à remercier les différents professionnels avec lesquels je me suis entretenue durant cette année et qui ont donné, chacun à leur manière, un peu plus de sens à mon travail : animateurs socioculturels, musicothérapeutes, éducateurs sociaux, enseignants spécialisés, musiciens.

Quant à ma famille, mes amis et proches, je vous suis reconnaissante pour votre patience, vos encouragements et votre confiance. Bien que vous ne soyez pas acteurs de ce mémoire, c'est en vous que j'ai puisé ma plus grande motivation !

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction..... | 8 |
| 2. Motivations..... | 10 |
| 3. Description de la démarche de recherche..... | 11 |
| 3.1. Démarche qualitative | 11 |
| 3.2. Démarche empirico-inductive | 12 |
| 3.3. Terrain de recherche | 13 |
| 3.4. Méthode de recueil des données | 13 |
| 4. Présentation des hypothèses..... | 17 |
| 5. Cadre théorique..... | 19 |
| 5.1. Handicap mental / Situation de handicap | 19 |
| 5.1.1. Définitions | 19 |
| 5.1.2. Prise en charge | 20 |
| 5.1.3. Besoins de la personne | 21 |
| 5.2. Musique | 23 |
| 5.2.1. Définitions | 23 |
| 5.2.2. Historique : fonctions et rôles | 24 |
| 5.2.3. Musicothérapie | 26 |
| 5.2.4. Musique et travail social | 28 |

| | |
|---|-----------|
| 5.3. Intégration | 30 |
| 5.3.1. Définitions | 30 |
| 5.3.2. De la personne en situation de handicap | 31 |
| 5.4. VRS : Valorisation des Rôles Sociaux | 33 |
| 5.4.1. Définition | 33 |
| 5.4.2. Vis-à-vis de la personne en situation de handicap | 35 |
| 6. Résultats de la recherche..... | 38 |
| 6.1. L'impact d'une activité artistique sur une personne en situation de handicap | 39 |
| 6.1.1. Liens sociaux avec le groupe | 40 |
| 6.1.2. Liens avec le public | 41 |
| 6.1.3. Sur les plans psychologique et émotionnel | 43 |
| 6.1.4. Développement des compétences | 46 |
| 6.1.5. Valorisation | 48 |
| 6.1.6. Reconnaissance, intégration | 49 |
| 6.2. L'impact d'une activité manufacturée sur une personne en situation de handicap | 51 |
| 6.2.1. Liens sociaux créés | 53 |
| 6.2.2. Développement des compétences | 54 |
| 6.2.3. Valorisation | 55 |

| | |
|--|-----------|
| 7. Synthèse..... | 57 |
| 8. Conclusion..... | 65 |
| 8.1. Perspectives et pistes d'actions | 65 |
| 8.2. Nouveaux questionnements | 66 |
| 8.3. Bilan professionnel et personnel | 66 |
| 9. Bibliographie..... | 69 |
| 9.1. Monographies et travaux de mémoires | 69 |
| 9.2. Documents et articles | 71 |
| 9.3. Sites et pages Internet | 71 |
| 10. Annexes..... | 73 |

1. Introduction

La musique, essence de la vie affective, physique et intellectuelle, appartient à chacun d'entre nous. Elle s'utilise de plus en plus dans les milieux médicaux comme sociaux. Les institutions, hôpitaux et autres centres médico-éducatifs s'offrent les services de personnes formées dans l'apport de la musique, tels que les musicothérapeutes. Parfois, ce sont les musiciens qui s'invitent dans ces lieux. Et il existe même des institutions où ce sont les bénéficiaires qui deviennent des musiciens.

A une époque où la société tente de mettre en avant les compétences des personnes en situation de handicap, l'intégration par une activité manufacturée semble le seul moyen de les ramener à une certaine « norme ». Une personne handicapée qui travaille devient, comme vous et moi, un employé, un salarié... et son handicap semble se dissimuler sous son habit de travail et ses horaires hebdomadaires fixes.

Cependant, le handicap souffre toujours d'un problème de reconnaissance. Alors pour soutenir les personnes en situation de handicap, la société mise sur l'intégration professionnelle, avec les ateliers protégés, les structures adaptées, l'engagement de personnes handicapées en entreprises, etc. L'handicapé, bien qu'il prenne le statut de travailleur, garde son étiquette de personne en situation de handicap ; il a besoin d'un accompagnement, rencontre des difficultés et souvent, travaille dans un atelier dit « protégé ».

De plus, la société demande aux gens de toujours être meilleurs, de se surpasser. La personne en situation de handicap garde sa fragilité, ses faiblesses, son manque de ressources ne lui permettant malheureusement pas d'atteindre le haut de l'échelle et d'être qualifiée d' « employé modèle ».

Par contre, un handicapé qui devient un artiste : chanteur, musicien, peintre, sculpteur.... a-t-il besoin de se surpasser pour étonner par ses œuvres ? Tout être humain ayant la capacité d'exercer une activité manufacturée devient un travailleur. Mais tout être humain n'est pas un artiste et n'est pas nécessairement capable de produire une œuvre, de monter sur une scène, d'oser, de s'affirmer par sa passion...

La personne en situation de handicap n'aurait-elle donc pas plus de chance de s'insérer dans notre société où le travail est roi, où la loi du plus fort règne, par l'intermédiaire de l'art et de la créativité plutôt que par une activité manufacturée ?

L'intégration par l'activité artistique, notamment la musique, ne serait-elle pas tout aussi efficiente que l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ? Une telle activité, avec des prestations devant un public, ne rend-t-elle pas la personne « moins handicapée » ? Les artistes handicapés (musiciens, peintres, dessinateurs, acteurs...) ont-ils de meilleures possibilités d'intégration dans notre société actuelle ? Dans quelle mesure la création d'un groupe de musique avec des personnes handicapées s'apparente-t-elle au concept de la VRS, Valorisation des Rôles Sociaux ?

Je vais chercher, à travers ce travail, à répondre à ces différentes interrogations.

2. Motivations

Mon intérêt pour la musique remonte à de nombreuses années. A l'âge de sept ans, je suivais des cours de solfège et de cornet pour entrer, trois ans plus tard, dans les rangs de la fanfare. A l'heure actuelle, la musique fait partie intégrante de ma vie : je suis toujours membre de la fanfare et également responsable de l'école de musique, je joue de la trompette et suis sous-directrice d'une guggenmusik ; de plus je fais partie d'un groupe de rock en tant que chanteuse et guitariste.

J'ai toujours considéré la musique comme un élément indispensable de mon quotidien, une passion qui me permet de me ressourcer et de m'évader. Pouvoir mêler cet outil à ma profession d'éducatrice sociale me semble une opportunité.

En tant que stagiaire, j'ai eu l'occasion de découvrir de multiples apports de la musique dans le champ du travail social. Durant mon stage probatoire dans un centre médico-éducatif pour personnes en situation de handicap, j'ai accompagné des enfants polyhandicapés à des séances de musicothérapie ; je proposais également des « instants musicaux » aux jeunes du groupe où je travaillais, instants où je jouais quelques morceaux à la guitare, et les jeunes écoutaient, chantaient et parfois dansaient ; de plus, je participais à des séances de relaxation sur fond musical avec un groupe d'adultes polyhandicapés.

Lors de mon dernier stage en Argentine, dans une école de quartier défavorisé, j'ai eu la chance de pouvoir mettre en place un atelier de musique avec un groupe de douze adolescents. Cette activité eut lieu deux fois par semaine durant quatre mois.

Ces différents épisodes m'ont fait comprendre de l'importance que revêtait la musique dans le contexte du travail social, aussi bien comme outil pour l'éducateur social ou l'animateur socioculturel que comme véritable apport pour le bénéficiaire.

Il est des compétences du travailleur social d'innover dans sa pratique, en faisant preuve de créativité et d'imagination. Les activités artistiques semblent pertinentes pour créer des liens, entrer en relation avec la personne, l'aider dans la communication, la valoriser, repérer ses potentialités et lui permettre de développer des aptitudes qu'elle ne soupçonnait pas.

Ces dernières années, dans le milieu du handicap, différents groupes de musique ou de théâtre ont émergé, par le biais d'associations et/ou grâce à l'implication d'animateurs socioculturels, d'éducateurs sociaux et/ou de musiciens.

3. Description de la démarche de recherche

3.1. Démarche qualitative

Pour commencer, j'ai élaboré un projet de mémoire avec les différents points demandés : question de départ, concepts, hypothèses, objectifs, lectures et personnes ressources. Je me suis plongée dans de nombreux ouvrages en lien avec les divers concepts relevés. Ma question de départ, cependant, n'était pas suffisamment claire et trop vaste. Je cherchais à savoir dans quelle mesure une activité musicale régulière influençait une personne adulte vivant avec un handicap mental. Ma question de départ s'articulait ainsi : **Quel est l'impact d'une activité musicale régulière sur une personne adulte en situation de handicap ?**

De cette question découlaient six objectifs de recherche (Cf. **Annexe 01** : objectifs du travail de recherche) et pour les atteindre, j'ai posé deux hypothèses de départ :

La musique, facteur de développement mental et psychique, répond aux besoins de la personne en situation de handicap.

La valorisation de la personne en situation de handicap peut être renforcée considérablement grâce à une activité musicale.

Selon les sous-hypothèses suivantes :

- La musique, moyen d'expression, permet une communication
- Elle apporte différentes compétences
- Elle développe la créativité et l'imagination
- Elle enrichit les liens sociaux
- Elle apporte épanouissement et plaisir
- Elle renforce la confiance, l'estime de soi

Ensuite, je suis allée interroger une musicothérapeute pour un entretien exploratoire, puis ai continué mes recherches au travers des livres et des sites Internet. Ceci dit, ma question de départ ne me semblait toujours pas assez précise. Je suis donc allée sur mon premier terrain de recherche afin d'observer et de questionner les gens.

C'est alors que je me suis rendue compte de l'importance du point de vue des personnes questionnées pour poursuivre plus précisément mes recherches.

Les observations que j'ai effectuées, soit avec des grilles, soit participantes, ainsi que les entretiens semi-directifs et le focus groupe que j'ai menés, en parallèle de mes recherches documentaires, font de ma méthode une démarche qualitative. Les questionnaires ne me semblaient pas pertinents dans ce genre de recherche.

Les sociologues Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss (1967) identifient quatre étapes dans le processus d'une recherche qualitative :

- 1) L'accumulation de données théoriques pertinentes
- 2) La réalisation d'entretiens, interviews et le recensement de la documentation
- 3) L'analyse
- 4) L'élaboration d'un modèle théorique

Ceci dit, selon les auteurs, les différentes étapes n'ont pas besoin de s'enchaîner dans un ordre consécutif. La recherche documentaire peut se réaliser en même temps que les entretiens et les récoltes de données, recueillies comme théoriques, s'élaborent conjointement.

3.2. Démarche empirico-inductive

Avec mon directeur de mémoire, nous avons pris la décision que je suive une logique inductive, s'inspirant de la « théorie ancrée ». Étant donné que j'avais déjà bien avancé dans mes entretiens, il me restait à décortiquer tous les éléments, à les regrouper par thématiques, les analyser et à en faire une synthèse. Ensuite, une série de questions allait surgir. Donc à partir des données recueillies durant les entretiens, j'ai pu en ressortir une théorie, et non ce qui s'opère normalement : analyser les données en fonction d'une théorie existante.

Les auteurs Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss (1967) mettent en avant cette approche de la théorie ancrée, aussi appelée parfois « méthode d'analyse systématique ».

En quelques mots, il s'agit d'une théorie phénoméno-inductive, générée par la confrontation systématique entre le phénomène observé et l'analyse de ce phénomène, son point de départ se situant ainsi dans les pratiques concrètes des acteurs.

La théorie ancrée n'a donc pas pour objectif de décrire une pratique ou un phénomène, ni de vérifier une hypothèse. Elle vise à construire des pratiques réflexives en s'imprégnant d'une réalité, avec des sujets, en observant et en faisant des entretiens avec ces différents acteurs, en ressortant les idées-clés de ces entretiens, regroupées par catégories, et en faisant une synthèse, une analyse puis des liens de façon à ce qu'une théorie émerge de la pratique.

3.3. Terrain de recherche

J'ai effectué mes observations, entretiens et focus groupe dans un Centre de Loisirs de la région où a lieu, une fois par semaine, une activité musicale avec un groupe de sept personnes adultes en situation de handicap. Cette activité fut mise en place il y a plusieurs années suite à un projet établi par deux animateurs socioculturels. Ces deux personnes mènent l'activité et y participent de manière très active, puisqu'ils font partie du groupe de musique, en tant que musiciens « amateurs », tels qu'ils se définissent dans les entretiens.

J'ai procédé aux récoltes d'informations dans un ordre que j'avais préétabli:

- Observation en prenant des notes
- Observation participante
- Entretiens semi-directifs individuels avec les personnes en situation de handicap
- Entretiens semi-directifs avec les deux animateurs socioculturels
- Focus groupe : avec les animateurs et les participants

3.4. Méthode de recueil des données

Les observations et entretiens se sont déroulés dans le Centre de Loisirs concerné, dans différentes salles. J'ai pu suivre toute une journée de répétition et durant les pauses, interviewer les musiciens de manière individuelle dans une pièce isolée. Les entretiens ont duré en moyenne quinze minutes. L'entretien débutait avec des questions factuelles pour ensuite déboucher sur une dizaine de questions ouvertes regroupées par thématiques. Les questions ont bien sûr été adaptées durant l'entretien pour chaque personne, au vu des difficultés de compréhension dues au handicap de chacun.

A savoir que la grille d'entretien pour les personnes en situation de handicap n'était pas la même que pour les animateurs (Cf. Annexes 03 et 04 : Guides d'entretiens semi-directifs).

Les sept entretiens réalisés ont été enregistrés, avec l'accord des personnes, et retranscrits intégralement.

Dans les entretiens semi-directifs, la personne peut s'exprimer très librement étant donné que les questions sont généralement ouvertes. La richesse des informations recueillies est un très grand avantage. Ceci dit, ce type d'entretien individuel avec une personne en situation de handicap peut s'avérer difficile si la personne s'égaré du sujet.

Suite à cette difficulté rencontrée à quelques reprises, j'ai pensé à une technique qui me semblait plus adéquate pour des personnes présentant des difficultés de compréhension, d'expression et de concentration. Il s'agit du focus groupe, traduit de l'anglais *focus group* qui désigne un groupe de discussion.

Le focus groupe est une technique selon laquelle l'entretien autour d'une thématique est conduit en petit groupe, comme une discussion ou un débat. Ceci permet de récolter un plus grand nombre d'informations en un plus court laps de temps que durant un entretien individuel. Chaque personne peut intervenir quand bon lui semble, et une phrase peut parfois en susciter une autre, et ainsi de suite. Cette méthode, également qualitative, a demandé une grande précision dans le travail de retranscription.

A savoir que dans les analyses d'entretiens, j'ai décidé de ne pas citer le handicap de chacune des personnes interviewées, ceci n'influençant pas réellement les réponses car le type de handicap n'est pas directement en lien avec mon sujet.

Après la retranscription de chaque entretien et du focus groupe, j'ai trié les informations sous forme de tableaux avec les différentes thématiques abordées. Tout d'abord, j'ai créé un tableau où chaque discours était détaillé (Cf. **Annexe 05**: Retranscription des entretiens et du focus groupe sous forme de tableaux, par thématiques), puis j'ai retravaillé ce tableau en y ressortant que les éléments et mots-clés de manière à pouvoir distinguer plus facilement les thématiques principales.

J'ai séparé ces tableaux en trois colonnes :

- Entretiens avec les participants et leurs interventions dans le focus groupe.
- Entretiens avec les animateurs et leurs interventions dans le focus groupe.
- Observation d'une répétition : mes remarques et idées

Et j'ai pu dégager six grandes thématiques:

- Les motivations personnelles
- Les liens sociaux avec le groupe
- Les liens avec le public
- L'impact sur les plans psychologique et émotionnel
- Le développement des compétences
- Le sens de l'activité, la reconnaissance, l'intégration

Suite à cela, j'ai analysé toutes les idées mises en avant et se rejoignant dans les tableaux et ainsi rédigé une synthèse selon les thématiques ci-dessus. Une série de questions a émergé de l'analyse.

Avec mon directeur de mémoire, nous nous sommes attardés sur cette vingtaine de questions qui allaient donner un sens à la suite de mon travail et en avons gardé quatre :

- En quoi une activité musicale régulière et des prestations en public rendent-elles la personne « moins handicapée » ?
- Le statut d'artiste, de musicien, permet-il de surpasser la situation de handicap, de se détacher de l'étiquette de « personne handicapée » et d'acquérir une certaine reconnaissance ?
- Les artistes handicapés (musiciens, peintres, dessinateurs, acteurs...) ont-ils de meilleures possibilités d'intégration dans notre société actuelle ?
- Dans quelle mesure la création d'un groupe de musique avec des personnes handicapées s'apparente-t-elle totalement au concept de la VRS, Valorisation des Rôles Sociaux ?

La démarche que j'ai entreprise pour ce travail de recherche peut être qualifiée d'originale dans le sens où je suis partie de la pratique, du terrain, avec une question traitant de l'impact de la musique sur le handicap, pour arriver à une question plus précise grâce aux informations récoltées.

En effet, la plupart des entretiens menaient à une réflexion : l'activité musicale du groupe semble conduire les musiciens vers une véritable intégration, notamment par rapport au regard du public porté sur eux.

Ceci dit, dans notre société, on parle plus facilement de l'intégration des personnes handicapées par une activité manufacturée, avec toutes les mesures qui ont été mises en place à cet effet.

Effectivement, après trois ans de formation en travail social et deux stages dans des institutions pour personnes en situation de handicap, le thème récurrent lorsqu'on parlait de handicap et de société, d'insertion et d'égalité, s'apparentait toujours à l'intégration professionnelle. Alors, pourquoi ne pas tenter de surpasser cette idée ? Me suis-je dit. L'art, de par son originalité et sa force de caractère, bien qu'on en parle si peu, n'est-il pas un outil tout aussi efficace pour intégrer des personnes marginalisées ?

Suite à cette constatation, j'ai alors posé deux hypothèses de travail qui seront développées au chapitre suivant et ai procédé à une comparaison entre l'intégration par une activité artistique et l'intégration par une activité manufacturée. Les informations reçues sur le terrain allaient argumenter mes propos sur l'intégration artistique, tandis que les informations théoriques allaient argumenter l'autre partie, donc l'intégration professionnelle.

Cette comparaison entre les deux types d'intégration, argumentée et fondée sur la théorie et le terrain, allait faire office de synthèse de manière à répondre aux hypothèses et ainsi conclure mon travail de recherche.

4. Présentation des hypothèses

Suite aux recherches effectuées sur l'impact de la musique sur les personnes en situation de handicap ainsi qu'aux entretiens, observations et focus groupe sur le terrain, j'ai pu vérifier les deux hypothèses de départ et ainsi poser deux nouvelles hypothèses de travail pour la seconde étape :

L'intégration de la personne handicapée est mieux favorisée par une activité artistique que par une activité manufacturée

Lorsqu'un sujet traite de l'intégration de la personne handicapée, de son insertion dans la société, l'accent est souvent porté sur le travail.

Une personne en situation de handicap, exerçant une activité professionnelle dans un atelier protégé ou alors dans un atelier intégré au sein d'une entreprise, prend le statut de « travailleur » en œuvrant dans les mêmes conditions que tout un chacun : horaires à suivre, tâches à assumer, objectifs à poursuivre, matériel de travail à respecter, et bien sûr, obtention d'un salaire en fin de mois.

Cependant, la personne est limitée dans ses fonctions. Son handicap lui permet un épanouissement, un maintien et/ou un développement de ses capacités, mais les tâches qui lui sont demandées sont adaptées à ses capacités et difficultés. Autrement dit, tout professionnel peut se sentir capable de réaliser les mêmes productions que la personne se trouvant en atelier. C'est ce point là qui me fait dire qu'une personne en situation de handicap peut s'intégrer dans le monde du travail, mais pour être vraiment perçue comme intégrée dans la société, ses tâches professionnelles devraient surprendre les gens, et ce n'est que peu souvent le cas avec une activité manufacturée.

La personne handicapée se retrouvant sur une scène, un instrument ou un micro à la main, prend tout de suite un rôle qui n'est pas donné à tout le monde : elle devient artiste ! L'artiste se livre au public, il fait preuve d'une créativité et d'un talent qui épatent souvent les gens.

Tout à coup, l'étiquette d' « handicapé » semble disparaître. Contrairement à l'activité manufacturée, ici toute personne n'est pas capable de se produire, de révéler un talent.

L'intégration de la personne handicapée pourrait donc être facilitée par une activité artistique et créatrice, à mes yeux.

L'art étant « anormal » tout comme la personne handicapée, lorsque l'handicapé devient un artiste, l'altérité disparaît.

Le Petit Larousse (1998) définit l'altérité comme « le caractère de ce qui est autre ».

Le mot art vient du latin artis, signifiant habileté, métier, connaissance technique. Il est difficile de donner une définition claire et précise de l'art ; c'est l'aspect de l'habileté qui explicite mon hypothèse. Cette habileté n'est pas donnée à tout le monde, tout être humain n'étant pas capable de créer, de produire une œuvre. Ceci dit, chaque artiste crée à sa manière, sans avoir à suivre de règles. L'art est donc spécifique à chacun, et cet aspect particulier fait de l'art quelque chose d'anormal.

La personne handicapée, bien qu'elle soit un être humain à part entière, ne peut être qualifiée de « normale » dans la société étant donné que son handicap nécessite une aide pour qu'elle s'adapte. Elle vit d'une manière particulière, en fonction de ses aptitudes mais surtout de ses difficultés.

La musique, le théâtre, la peinture ou encore la sculpture, toutes ces formes artistiques éveillent le domaine de l'abstrait, de la sensibilité et de l'imagination. Les créations et œuvres émanent d'êtres humains qui éprouvent un besoin de s'exprimer, de véhiculer des émotions. Cette forme d'expression spécifique donne à l'art un côté original et novateur. Les artistes, qui mettent en avant l'originalité dans leurs œuvres, sont souvent considérés comme « hors norme », car ils bravent les normes, défient les règles, ils vont au-delà des conventions, ils se créent un monde à part.

La personne handicapée devenant artiste, c'est l'originalité qui prend le dessus sur l'incapacité, et l'altérité s'efface petit à petit. Le public prend en considération la création de la personne, c'est donc uniquement l'aspect des compétences qui se dévoile, et non plus le côté des difficultés engendrées par le handicap.

La définition de l'écrivain André Malraux, selon qui « L'art est le plus court chemin de l'homme à l'homme », résume bien cette conception.

5. Cadre théorique

5.1. Handicap mental / Situation de handicap

Il me paraît judicieux d'éclaircir quelques termes concernant le handicap car de multiples appellations sont parfois utilisées en tant que synonymes alors qu'une distinction doit être faite. Au travers de ce travail, j'utiliserai principalement le terme « personne en situation de handicap » comme nous l'avons appris durant notre formation.

5.1.1. Définitions

Le mot handicap vient de « hand-in-cap » en anglais, signifiant « main dans le chapeau ». On utilisait cette expression dans les jeux de hasard mais également dans les milieux hippiques anglais au XVIIIème siècle: on donnait une chance à tous les chevaux en surchargeant les meilleurs. De ce fait il était alors impossible de donner des pronostics, on pouvait donc tirer le nom du vainqueur dans un chapeau.

C'est en 1980 que le britannique Philip Wood clarifie le terme « handicap ». Alors considéré comme une maladie incurable, Wood le définit comme « un désavantage dont une personne est victime suite à une déficience ou une incapacité ».

Ce sont d'ailleurs les travaux de M. Wood qui constituent le fondement de la CIH, Classification Internationale des Handicaps, élaborée à l'initiative de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé.

Selon la CIH, le handicap désigne « les déficiences, limitations d'activité et restriction de participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels ».

Effectivement, la notion de handicap implique une relation à une situation, à un environnement. Une personne peut être handicapée pour se déplacer, pour manger, pour parler, etc. Elle peut être handicapée à 100% dans une situation et pas du tout dans une autre.

Selon l'OMS, la déficience se définit comme « toute perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ». De caractère temporaire ou permanent, une déficience entraîne de toute manière un handicap.

Quant à l'incapacité, elle se traduit comme « toute réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain ».

Le retard mental (F70-F79), dans la CIH, est défini comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ».

5.1.2. Prise en charge

L'Association Européenne des Centres de Formation au Travail Socio-Educatif (art.2, 1995) privilégie une définition de l'éducation spécialisée : « Action menée par un professionnel qui, après une formation spécifique, favorise par la mise en œuvre de méthodes et de techniques pédagogiques et sociales, le développement personnel, la maturation sociale et l'autonomie des personnes en difficulté, handicapées, inadaptées ou en voie de l'être... ». Le professionnel vise à développer des apprentissages divers et à favoriser le processus d'autonomisation et d'insertion des personnes.

Quant au statut d'animateur socioculturel, il ramène plus à une fonction de médiation entre les groupes, de facilitateur du lien social ; le travail collectif y est privilégié. L'animation défend toutes les formes d'expression de la vie des gens qui renforcent le lien social.

Plusieurs composantes se rejoignent dans les deux formations :

- Le bien-être social est visé
- Le lien entre la personne et la société demeure une préoccupation prépondérante
- Les interventions sont diverses (individuelle, en groupe, communautaire...)
- Le travail est en étroite relation avec l'Etat, car on ne trouve que peu de pratiques privées.

L'éducateur social a pour rôle d'accompagner la personne handicapée dans son quotidien et de lui permettre, par le biais d'objectifs et de projets, de développer des capacités et de renforcer son autonomie, sa participation et la socialisation, tout en lui assurant un cadre de vie adapté à son handicap.

Tout professionnel impliqué dans la prise en charge d'une personne en situation de handicap doit agir en respectant les besoins, les ressources, les attentes, les souhaits mais également les difficultés et les craintes du bénéficiaire.

5.1.3. Besoins de la personne

Pour la mise en place d'une activité, l'évaluation des besoins des participants est primordiale, en fonction de leurs ressources, capacités, difficultés, etc. Chaque personne regorge d'aptitudes, parfois cachées, parfois éminentes. Le travailleur social se doit d'observer, de connaître, d'écouter la personne afin qu'elle puisse mettre en avant ses aptitudes.

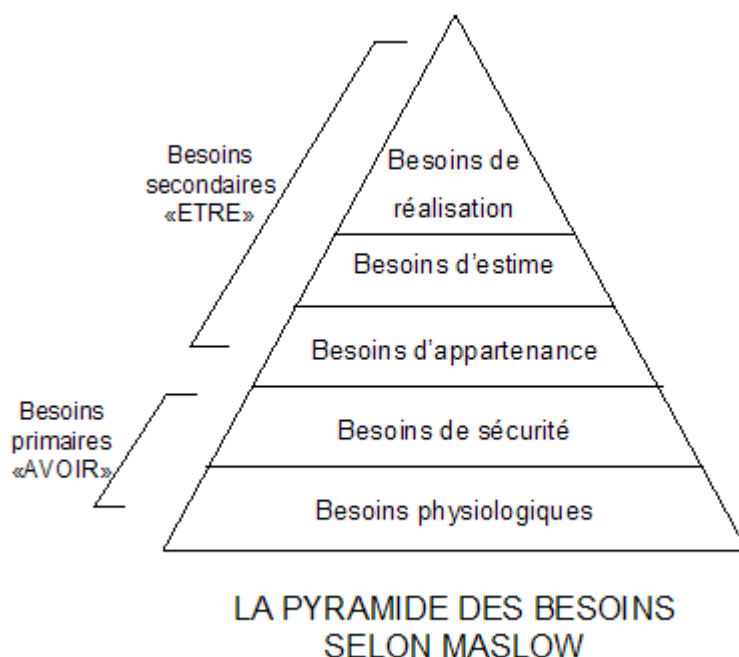
Le Petit Larousse (1998) définit le besoin comme « un désir, une envie, naturels ou pas, un état d'insatisfaction dû à un sentiment de manque. »

La notion de besoins de la personne, dans le contexte d'une institution sociale, se retrouve dans de nombreux documents et concepts : le code déontologique, les valeurs institutionnelles, le travail en réseau, la collaboration, l'éthique de la prise en charge, etc.

Répondre aux besoins du bénéficiaire nous renvoie évidemment à des travaux tels que la pyramide des besoins d'Abraham Maslow (1940). Ce psychologue américain a établi, suite à une étude sur la motivation, une hiérarchie des besoins. Celle-ci est souvent présentée comme une pyramide, avec cinq niveaux.

Par rapport à cette pyramide, deux critères sont à retenir :

- Les besoins du niveau inférieur doivent être satisfaits pour que l'on se motive à satisfaire les besoins du haut.
- Du moment où un besoin n'est pas satisfait, il constitue une source de motivation.



Source de l'image :

<http://webu2.upmf-grenoble.fr/emanagement/HTML/Th%E9o%20des%20besoins.htm>

L'auteur Maurice Jecker-Parvex (1996) précise qu'une personne avec un retard mental a les mêmes besoins fondamentaux que toute autre personne. Mais pour cela, elle a besoin d'être acceptée en tant que personne avant d'être vue comme une personne en situation de handicap. Un travail sur l'autonomie est important car si cette personne dépend d'autrui, ses besoins ne pourront pas être totalement satisfaits ; la personne doit donc être soutenue de manière à ce qu'elle puisse se développer vers un niveau de réalisation supérieur.

La satisfaction des besoins du bénéficiaire demeure une priorité dans le travail social. La palette de professionnels prenant en charge des personnes en situation de handicap dans leur quotidien doit permettre de remplir efficacement cette fonction.

5.2. Musique

« Aucun peuple n'existe sans musique. La musique aide l'être humain à exprimer ses sentiments : joie, peine, agressivité, instincts guerriers. Elle permet de prier Dieu et de s'adonner au plaisir de la danse. Ainsi, l'homme communique avec les puissances surnaturelles pour éloigner la colère divine, demander à la pluie de tomber, obtenir la guérison, préserver des fléaux naturels... La musique a donc un pouvoir magique. »

Boyer-Labrouche, 2000, p.71

Ce pouvoir de la musique, dont fait allusion l'art-thérapeute Boyer-Labrouche, se ressent au quotidien, pour toute personne. L'écoute de la musique peut amener à une détente, un apaisement, mais peut également nous regorger d'énergie, nous revitaliser. Elle s'utilise en relaxation, et paradoxalement elle anime les fêtes et les pistes de danse. La musique est également une ressource lors de moments de stress, de fatigue ou d'agitation. Son influence sur l'être humain semble polyvalente, il est donc intéressant d'en explorer toutes les directions, notamment son apport vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Mais tout d'abord, il est pertinent de définir ce qu'est la musique et quels furent ses rôles et fonctions à travers les siècles.

5.2.1. Définitions

Le terme musique, venant du latin musica (musa : muse) et du grec mousikê, désigne selon le Petit Larousse (1998) « l'art de combiner les sons, selon une harmonie et un rythme. »

Gérard Ducourneau (1977, p.108) en donne une définition plus spécifique : « La musique est l'utilisation d'éléments résonnants, musicaux ou sonores pour atteindre le canal régressif de la communication et permettre la construction de nouveaux canaux. » Tout en précisant (p.68) qu' « elle a trois éléments fondamentaux : le rythme (tempo et mesure), la mélodie (son, intervalles mélodiques, gammes, modes) et l'harmonie (intervalles harmoniques, accords, cadences). »

L'auteur et musicien Don Campbell (1998, pp.9-10) a étudié l'influence de la musique sur l'état d'esprit, l'intelligence et la mémoire. Voici de quelle manière il perçoit la musique : « Moyen d'expression prodigieux, capable à la fois d'émouvoir, d'ensorceler, de ressourcer et de guérir, elle est tout simplement magique. Elle libère et stimule l'intelligence [...] La musique est un lieu sacré, une cathédrale dont la magnificence traduit l'ineffable beauté de

notre univers. Mais c'est en même temps une très humble demeure, aussi dénudée qu'impénétrable, personne ne peut percer son mystère. La musique est le souffle premier de la création. »

5.2.2. Historique : fonctions et rôles

Les nombreuses études et recherches montrent qu'il n'existe pas de civilisation qui n'ait eu un attrait pour la musique, chacune l'ayant adoptée à sa manière.

A la préhistoire, la musique était utilisée dans deux domaines particuliers : la religion et la médecine, notamment avec les mélopées (formules chantées) qui accompagnaient l'administration de médicaments.

Dans la mythologie, plusieurs légendes et récits donnent à la musique un « pouvoir magique », avec entre autres le chant des Sirènes qui détourne les marins dans l'Odyssée, le chant des soldats pour guérir Ulysse dans l'Illiade, Orphée qui charme les animaux, l'homme qui communique avec les puissances surnaturelles pour demander à la pluie de tomber, pour obtenir la guérison ou pour être préservé des fléaux naturels... Quelques-unes de ces légendes s'attachant à la musique subsistent encore.

Au Moyen-âge, on se servait de la musique pour « chasser le diable » et donc guérir les hommes, au sens médical mais également affectif.

Aux XVII et XVIII^{ème} siècles, la musique était parfois considérée par les philosophes (Leibniz, Bacon...) comme un médicament. D'ailleurs, Pythagore la considérait comme « la plus haute expression de l'harmonie ». Revenons sur une phrase de Platon illustrant bien ce propos : « La musique est le moyen par lequel nous pouvons agir directement sur l'âme des hommes et selon le choix des rythmes et des harmonies, influencer jusqu'en son tréfonds leur état d'âme ».

A cette même période apparaît la tarentelle, nouvelle forme musicale dont le but est de guérir les malades piqués par la tarentule. Divers témoignages des Grecs, Arabes, Hébreux et Hindous démontrent que la musique était considérée comme un « fluide guérisseur ».

La musique a également été utilisée par les pouvoirs politiques dans le but d'éduquer, contrôler et soumettre le citoyen. Pour Platon, par exemple, les effets de la musique sur le citoyen nécessitaient un contrôle car certaines musiques avaient une influence néfaste sur

son éducation et sa vie sociale. Dans le début du XIX^{ème} siècle apparaissent les orphéons, fanfares populaires qui donnaient à la musique une fonction politique, celle de modèle pour les citoyens, qui avaient l'obligation d'appartenir à un de ces groupes afin de mettre en avant le patriotisme. Plus tard, durant la période du nazisme, la musique était sous contrôle, de manière à ce qu'elle ait toute son efficacité afin de donner motivation aux troupes.

Toujours en ce début du XIX^{ème} siècle, la médecine morale ayant pris place à la Révolution Française, la musique devint un véritable centre d'intérêt pour les psychiatres et c'est à ce moment-là que des études s'élaborèrent par rapport à ses effets sédatifs et stimulants : la musique a bel et bien un impact sur le corps.

Les premières véritables expériences scientifiques débutent à la fin du XIX^{ème}, avec notamment des recherches au niveau des effets physiologiques, neuropsychiques, par rapport à la pression et à la tension

Suite à cette constatation, l'utilisation de la musique dans le domaine des soins se fit de plus en plus fréquente : lors d'opérations, de séances de relaxation, de cures de sommeil, d'accouchements, etc.

Outre la médecine et la politique, la religion donne également une place intégrante à la musique. Aucune cérémonie religieuse ne pourrait se passer d'un fond musical, sous forme de chant, louange, musique d'orgue, etc. Sans elle, l'ambiance de recueillement ne pourrait se réaliser adéquatement ; la musique unit les croyants entre eux et permet de lier les humains à Dieu. Pourrait-on imaginer une procession religieuse sans fanfare, une entrée dans l'Eglise sans orgue ou chœur, ou encore un mariage à l'Eglise sans marche nuptiale ?

N'oublions pas les musiques actuelles, comme le rock ou le rap, devenues un moyen d'expression privilégié pour certains chanteurs. Les thèmes abordés traitent de la révolte, de la rébellion face à la société, à la politique, au système... Ces musiques permettent aux adolescents notamment, de s'identifier mais également de se démarquer de leurs camarades, de se forger une identité. L'impact des paroles est fort, mais celui de la musique en général aussi ; elle joue un rôle non négligeable dans le développement de l'adolescent. Ici, la musique offre une forme de symbolisation communicable, partageable, elle fait partie intégrante de la socialisation.

Anne-Marie Green (1998), qui a analysé l'impact de ces musiques sur les jeunes, donne une importance à l'évasion que procure la musique. Elle insiste sur le fait que la musique ne

s'inscrit pas seulement dans un univers social, c'est une expérience singulière qui renvoie au domaine du sensible et de la rupture avec le quotidien.

La musique touche, surprend, émeut, transporte, berce, calme, angoisse, provoque, endort, réveille, passionne ou laisse indifférent ; elle permet l'évasion, le rêve, l'imagination... La musique s'adresse à l'être humain tout entier. Thérèse Hirsch-Bonnet (1990, p.49) souligne que « la musique concernant l'être humain dans son ensemble et non seulement dans son oreille, il est compréhensible qu'il s'y révèle. »

Par ces riches aspects, la musique est une expression globale qui touche et mobilise les différentes dimensions de l'être : moteur, sensoriel, émotionnel, social et intellectuel. Elle apporte une aide précieuse à tout un chacun, et d'autant plus aux personnes souffrantes.

5.2.3. Musicothérapie

Le mot thérapie vient du grec *therapeia* qui signifie soin. La thérapie est définie dans le Petit Larousse (1998) comme « un traitement médical. »

Il est donc nécessaire de faire une distinction évidente entre la musicothérapie et une activité musicale telle qu'un groupe de musique ou un atelier. Lorsque la musique est utilisée à des fins thérapeutiques, seule une personne formée peut appliquer les méthodes.

La musicothérapie est souvent définie comme l'utilisation de différents éléments de la musique, comme le rythme, la mélodie, les sons ou encore l'harmonie, afin de traiter certains troubles et d'ouvrir les canaux de communication. C'est le Dr Rolando Benenzon, l'un des plus grands pionniers mondiaux en matière de musicothérapie, qui a inspiré cette définition.

L'ASMT, Association Suisse de Musicothérapie, considère la musicothérapie comme « une méthode thérapeutique psychodynamique à orientation expressive, utilisant différentes méthodes. Celles-ci ont en commun l'utilisation des phénomènes sonores et musicaux au sein d'une relation thérapeutique, en vue du rétablissement, du maintien ou du développement de la santé psychique, physique ou spirituelle [...] La musicothérapie est un processus dans lequel le déroulement de la relation entre client et thérapeute est d'une importance essentielle. La musique rend possible et soutient la prise de contact. Le processus musical, en donnant une forme et en permettant une expérience sensorielle au vécu relationnel, reflète les structures et les processus psychiques. La musique permet au

client d'entrer en contact avec le noyau de son être et de faciliter l'accès à ses ressources personnelles. C'est alors que l'élaboration verbale du vécu joue un rôle porteur. »

Edith Lecourt (2005, p.7), en guise d'introduction à son ouvrage sur la musicothérapie, y apporte cette définition : « Forme de psychothérapie ou de rééducation, d'aide psychomusicale, selon les cadres considérés, qui utilise le son et la musique – sous toutes leurs formes – comme moyen d'expression, de communication, de structuration et d'analyse de la relation. Elle est pratiquée en groupe comme individuellement, avec des enfants comme avec des adultes. »

C'est dès la fin de la seconde guerre mondiale qu'on assiste à la création d'associations de musicothérapie, tout d'abord aux USA, puis du côté de l'Europe avec l'Angleterre, la Suède, l'URSS, l'Autriche, l'Allemagne et la France. La musique, qui au départ était utilisée pour soigner la maladie, prend un aspect thérapeutique et vise à réinsérer socialement le malade.

Edith Lecourt précise que l'objectif de la musicothérapie ne se concentre pas sur l'acquisition de compétences pour le bénéficiaire, mais sur le développement personnel et l'ouverture relationnelle. Pour cela, plusieurs techniques sont proposées avec leurs places et fonctions spécifiques. On distingue cependant deux grands types ou méthodes de musicothérapie :

- L'approche réceptive : le musicothérapeute propose au patient l'audition d'une œuvre musicale, d'une mélodie. Le travail du thérapeute, avec cette méthode, consiste à trouver quelle musique correspond le mieux à tel patient.
- La musicothérapie active : le patient est invité à produire par lui-même, soit par la pratique d'un instrument de musique, soit avec sa voix. Le but, en musicothérapie, n'étant pas d'apprendre la musique mais de soulager et d'offrir des possibilités d'expression, un mieux-être. Le patient peut ici exprimer ses émotions et ce que la musique éveille en lui au travers de ces outils.

Avec cette approche active, le musicothérapeute peut se référer à différentes méthodes :

- La méthode Orff : le travail se base sur le rythme, et donc la stimulation, la structuration et la régularisation. Les instruments de percussion et les percussions corporelles tiennent une place privilégiée.
- La méthode Dalcroze : un travail se fait sur le corps et le mouvement.

- La méthode Willems : le travail se centre sur le développement de la qualité de l'écoute et la musicalité.

En musicothérapie, les séances sont souvent divisées en plusieurs parties et donc les deux approches, réceptive et active, sont souvent mêlées et parfois même associées à d'autres techniques artistiques comme le dessin, la peinture ou la danse. Edith Lecourt (2005) ajoute qu'avec des personnes ayant un handicap mental ou avec des personnes âgées, l'approche réceptive est privilégiée, par l'écoute de la musique. Les séances comportent également une production active et du chant ; l'objectif principal étant le développement des capacités d'expression du sujet, plus particulièrement sur les plans sensoriel et corporel.

La musicothérapie s'adresse à toute population : enfants, adolescents et adultes ; et intervient dans les domaines suivants : médecine psychosomatique (stress, insomnies..), difficultés d'apprentissage, problèmes de communication, soutien et prévention lors de crises, psychiatrie, dépendances, troubles de l'alimentation, réhabilitation, rééducation, soins palliatifs, etc.

5.2.4. Musique et travail social

Depuis quelques années, la musique est devenue un support, un outil privilégié dans de nombreuses institutions, que ce soit dans le domaine médical ou social. On trouve des animations musicales dans les hôpitaux comme dans les prisons, des groupes de musique se forment dans de nombreux centres de loisirs ou instituts médico-éducatifs. La musique s'immisce dans la prise en charge de personnes en situation de handicap, elle accompagne parfois les toxicomanes durant leur guérison. Elle donne ainsi à la personne reléguée, en marge de la société, une image autrement valorisée. La musique aide la personne dans son éducation ou sa rééducation, elle favorise l'expression corporelle, la communication et permet de développer maintes capacités.

D'après le Professeur Thomas Grosse (2006, p.84) chercheur dans le domaine de la musique et du travail social, « Le sens de la musique ne se borne pas à chanter à la bonne hauteur, ou à jouer parfaitement d'un instrument, ou à posséder l'oreille absolue. L'utilisation de la musique dans le domaine social demande plutôt une compréhension de la musique, une capacité à s'exprimer à travers les sons, les tons et les rythmes. Dans le champ du travail social, les interlocuteurs qui abordent la musique comme un jeu et un moyen de créer peuvent se considérer comme des musiciens compétents. Faire de la musique dans le

travail social n'a pas pour but essentiel d'enseigner les techniques musicales ou un instrument de musique. Même si l'éducation musicale peut jouer un rôle sur le plan du travail social, le but essentiel consiste plutôt à initier et à renforcer des processus d'apprentissage généraux et de comportement social. La musique n'est pas considérée comme un objet esthétique mais comme un moyen personnel et interpersonnel d'expression et de communication. Sur le plan du travail social, ce n'est donc pas la musique qui joue un rôle important, mais l'usage qui en est fait, l'action ou l'activité musicale. »

Dans les institutions pour personnes en situation de handicap, la musique revêt de plus en plus d'importance. Les séances de musicothérapie, les temps de relaxation en musique, l'éveil musical deviennent des activités à part entière.

Revenons sur les travaux d'Abraham Maslow et sa pyramide des besoins (Cf. Chapitre 5.1.3.) et posons-nous la question de l'apport de la musique sur la satisfaction des besoins d'un individu, plus spécifiquement ici d'une personne en situation de handicap :

- Par rapport aux besoins physiologiques, la musique permet à la personne de prendre conscience de son corps et de l'unité que celui-ci forme avec l'esprit, de plus elle offre à la personne la possibilité de se relaxer, de s'exprimer physiquement (gestuelle, danse) et de se défouler.
- Pour les besoins de sécurité, la musique est un rempart contre l'angoisse, elle est sécurisante dans le sens où elle introduit une présence et apporte de la chaleur. De plus la musique permet les échanges, partages et crée des relations.
- En ce qui concerne le besoin d'appartenance et d'amour, la musique a un côté affectif : faire partie d'un groupe, s'identifier en tant que membre à part entière de ce groupe permet à la personne de se sentir acceptée et aimée.
- Quant au besoin d'estime et de considération, la musique touche l'être humain au plus profond et permet une énorme valorisation.
- Le besoin d'actualisation de soi est ressenti au travers du développement des compétences, de la créativité, de l'imagination, de la capacité de mémorisation et de l'ouverture aux autres.

Nous constatons alors que la musique peut combler les besoins de chaque étage de la pyramide d'Abraham Maslow. Le sixième besoin pourrait être le retentissement social car la musique génère des échanges, de nouvelles rencontres et parfois des amitiés fortes.

5.3. Intégration

Parler d'intégration, c'est mettre en avant les personnes marginalisées : l'intégration des étrangers, des personnes en situation de handicap, des chômeurs, etc.

Si nous prenons le terme sous sa forme générale, toute population concernée, l'objectif de l'intégration est d'instaurer une égalité des droits et des chances et d'encourager la participation de ces personnes dites marginalisées. Celles-ci doivent pouvoir participer à la vie sociale et professionnelle, au même titre que toute personne, que tout citoyen. Pour ce faire, une disposition à la reconnaissance, à la tolérance et au respect est nécessaire, voire indispensable, de la part de la population.

5.3.1. Définitions

Le Petit Larousse (1998) définit le verbe intégrer comme « l'action de faire entrer dans un ensemble plus vaste ; incorporer, inclure. »

En sociologie, l'intégration se réfère à un processus de rapprochement entre une personne, ou un groupe de personnes, et un autre groupe de personnes plus vaste.

L'intégration est parfois en étroite relation avec l'insertion. Le Petit Larousse (1998) définit le verbe s'insérer comme « le fait de trouver sa place dans un milieu, dans un ensemble ; se situer, s'intégrer, s'introduire. »

On parle plus d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées que d'intégration.

Dans un bulletin de l'APHM, Aide aux Personnes Handicapées Mentales (1994), l'intégration est vue comme une adaptation réciproque entre la personne et le groupe où chacun des éléments se transforme, s'enrichit au contact de l'autre. L'intégration peut être définie en domaines (professionnel, familial, scolaire, associatif, etc.) et en niveaux :

- physique : être parmi les autres sans forcément avoir des contacts, des activités communes
- fonctionnel : faire des activités communes avec des personnes valides
- social : avoir une place, jouer des rôles sociaux, partager, faire partie d'une communauté ou d'un groupe. Il s'agit du niveau le plus élevé.

5.3.2. De la personne en situation de handicap

« Chaque homme est, à sa mesure, une délicieuse exception. »

Alexandre Jollien, Le Métier d'Homme, 2003

Depuis quelques années, des lois ont été mises en place afin d'assurer aux personnes en situation de handicap de meilleures prestations vis-à-vis de leurs droits. La formation professionnelle et la reconnaissance des compétences de ces mêmes personnes font clairement partie intégrante de ces droits. L'intégration sociale se fait beaucoup par, ou peut-on dire, grâce au travail. Une évolution fut marquée avec l'ouverture des ateliers protégés ainsi que par l'intégration de personnes handicapées dans des secteurs et entreprises diverses.

La loi fédérale sur la formation professionnelle (Art. 3c), du 13 décembre 2002, encourage et développe « L'égalité des chances de formation sur le plan social et à l'échelle régionale, l'égalité effective entre les sexes de même que l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées dans la formation professionnelle. »

Une personne en situation de handicap peut être intégrée dans une entreprise si son handicap est léger ou moyen. Quand il s'agit d'un handicap mental profond ou d'un polyhandicap, la personne travaille généralement dans un atelier protégé, soit au sein d'une institution sociale, soit à l'extérieur, incorporé dans une entreprise ou autre. Les personnes handicapées sont accompagnées par des maîtres socioprofessionnels (MSP), dans un cadre protégé. Pour l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS), les ateliers protégés sont considérés comme « des cellules de production à caractère industriel ou artisanal dont le but principal est l'occupation de personnes ne pouvant exercer ailleurs une activité lucrative. » On trouve, dans la plupart des institutions et centres de Suisse Romande, deux types d'ateliers protégés :

- Les ateliers de production : ils ont pour optique l'apprentissage des gestes professionnels et la formation afin que les travailleurs puissent produire divers articles, qui peuvent ensuite être vendus.
- Les ateliers d'occupation : ils sont adaptés aux personnes ayant un handicap sévère, des crises ou troubles importants. Les tâches sont donc moins rigides : exécution de petits travaux ou fabrication d'objets favorisant la valorisation de la personne. Dans ce type d'ateliers, le rôle du maître socioprofessionnel est surtout d'établir une relation, de sécuriser la personne, de lui apprendre de nouveaux gestes et de maintenir ses aptitudes dans le sens d'une meilleure autonomie et socialisation.

En soulignant ces différents points amenant à une intégration des personnes en situation de handicap ou marginalisées, quelques interrogations demeurent : de quelle reconnaissance bénéficient réellement les travailleurs handicapés dans notre société ? Et comment peut-on reconnaître les expériences acquises au cours de leur vie sociale professionnelle ?

Et de ces questions en découlent d'autres : comment montrer et persuader la société que le travailleur handicapé, certes différent, peut être tout autant compétent qu'un autre travailleur ? Et comment agir pour que cette différence, justement, ne soit pas source d'exclusion sociale et professionnelle ?

Lorsqu'on parle d'ateliers protégés, une différence est tout de suite marquée. Certes, la personne fait partie du monde du travail mais il s'agit d'un travail adapté. La société arrivera-t-elle à considérer un jour cette personne comme un travailleur à part entière ?

5.4. VRS : Valorisation des rôles sociaux

« La dévalorisation d'une personne résulte du "regard" de l'observateur, elle n'est pas inhérente à la personne observée »

Wolf Wolfensberger, la VRS, p.15

« Nous sommes ce que le regard des autres fait de nous. Quand le regard des autres nous méprise, nous devenons méprisables et quand le regard des autres nous rend merveilleux, eh bien ! Nous sommes merveilleux. L'important, c'est de se voir merveilleux dans le regard des autres. »

Albert Jacquard

Les principes d'intégration au sein de la société peuvent se baser sur une théorie encore peu connue dans le domaine du social : celle de la VRS, Valorisation des Rôles Sociaux, de M. Wolf Wolfensberger.

Claude Dubar (2002) parle de la théorie de Wolfensberger en mettant en avant que « toute personne vivant avec un handicap ou risquant d'être marginalisée sera plus apte à être valorisée, ou moins apte à être dévalorisée, en pouvant assumer des rôles sociaux valorisés dans la collectivité. »

Dans cette perspective et si l'on revient à l'intégration de la personne handicapée par une activité professionnelle, toute entreprise donc devrait permettre à cette personne d'accéder à un rôle valorisé par la société. Mais toutes les professions jouissent-elles du même degré de valorisation ? Il est clair que des métiers comme vendeur ou nettoyeur n'ont pas la même reconnaissance sociale que médecin ou professeur. Ce qui importe avant tout, c'est qu'en exerçant un quelconque métier, la personne handicapée travaille et porte en conséquent une étiquette différente que simplement celle de «handicapée ».

5.4.1. Définition du concept

Tout d'abord définie par le terme de normalisation dans *The Normalization Principle papers* par Bengt Nirje, cette notion d'intégration et de participation de la personne marginalisée nécessite une véritable réflexion et une prise en compte des valeurs fondamentales : droit au travail, à l'occupation, à la liberté personnelle, à une vie spirituelle, affective et socioculturelle, à une formation, etc.

Le principe de la VRS, défini par Wolf Wolfensberger (1984), « vise à donner à la personne dévalorisée par la société les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes possibilités que tout un chacun au sein de la société. » Selon lui, une personne peut être valorisée sans que son rôle social le soit pour autant ; il est donc important de distinguer le fait de valoriser une personne handicapée et celui de lui attribuer un rôle social valorisé.

La VRS est un outil essentiel, « une clef de voûte théorique ou conceptuelle dans tout travail avec l'être humain », nous dit le psycho-sociologue Jacques Pelletier (1991) en introduction d'un ouvrage de M. Wolfensberger. D'après lui, la VRS, tout comme le principe de normalisation, constituent « un courant de pensée humaniste qui a profondément marqué l'évolution des services humains durant les deux dernières décennies, particulièrement les services qui s'adressent aux personnes dites handicapées. »

Dans l'ouvrage de référence, *La Valorisation des Rôles Sociaux : introduction à un concept de référence pour l'organisation des services*, M. Wolfensberger tente de donner une définition brève mais claire aux différents termes qui constituent la VRS. Dévaloriser une personne, c'est l'évaluer négativement ou inférieurement en tant qu'observateur. Tout dépend donc du regard de l'autre. La personne dévalorisée est en risque d'être rejetée, isolée ou/et exclue ; ce qui implique de nombreux désavantages, ou plutôt beaucoup d'avantages refusés comme le respect, le droit à l'autonomie, la participation à des activités, une bonne place de travail, etc.

Pour l'auteur, ces personnes dévalorisées par la société, ou peut-on dire par « leur » société, sont installées par celle-ci dans des rôles socialement dévalorisés. Une personne dévalorisée peut être perçue de différentes manières : comme autre, non humaine, déshumanisée ou encore comme une menace, un objet de ridicule, de pitié, un fardeau, un malade, parfois un enfant alors qu'elle est adulte.

C'est le sociologue américain Talcott Parsons, en 1951, qui souligna pour la première fois l'importance des rôles sociaux.

Voici la définition du rôle social selon W. Wolfensberger (1991, p.29) : « Ensemble de comportements, de responsabilités, d'attentes et de prérogatives conformes à un modèle social. Cela relève d'un processus dénommé : le cercle de réactions entre les attentes de rôle et la performance du rôle. On peut adopter un rôle social soit par choix soit par obligation. Une personne est incitée à avoir tel ou tel rôle, puis au final l'assume. »

Il poursuit en mettant en avant le fait que dans une société telle que la nôtre, les jugements de valeurs, stéréotypes, préjugés et a priori n'échappent à personne. Ce qui implique qu'il est difficile voire impossible d'observer une personne de manière neutre et objective. Ainsi, « les rôles sociaux sont si puissants qu'ils définissent, pour une grande part, qui nous sommes, ce que nous faisons, comment et avec qui nous agissons, l'allure que nous affichons. » (p.39)

Si l'on remonte à l'origine, ce ne sont pas les infirmités, les déformations et autres entraves qui causent l'exclusion, la discrimination et la mise en retrait des personnes, mais ce sont les attitudes péjoratives de la société à leur égard, envers ces entraves qui gênent cette même société. Si, en dépit de ces infirmités, les gens ont des rôles positifs dans la société, à ce moment-là ils peuvent mener une vie quasi intégrée, remplie, productive et grandement valorisée. W. Wolfensberger illustre cet exemple en parlant des personnes handicapées physiques qui exercent une profession hautement réputée, comme un directeur d'entreprise.

Dans cette société, atteindre ainsi que préserver des rôles sociaux valorisés est un élément primordial, dans le sens où la personne jouira d'une estime, d'une valeur sociale. A partir de là, W. Wolfensberger donne une seconde définition de la VRS (p.53), il la perçoit également comme « le développement, la mise en valeur, le maintien et/ou la défense de rôles sociaux valorisés pour des personnes – et particulièrement pour celles présentant un risque de dévalorisation sociale – en utilisant le plus possible des moyens "culturellement valorisés". »

5.4.2. Vis-à-vis de la personne en situation de handicap

Pour introduire la thématique de la VRS par rapport aux personnes handicapées, prenons le discours de M. Alain Dupont, psychosociologue, dans la Revue Internationale de la Valorisation des Rôles Sociaux (p.20) :

« Le concept d'intégration sociale existe depuis plusieurs années. Différents Etats ont consenti des efforts importants afin de permettre aux personnes vivant avec des handicaps d'améliorer leurs conditions de vie au sein de notre société. W. Wolfensberger nous a bien montré la nécessité de donner ou de redonner aux personnes psychiatriquées un rôle social en utilisant des moyens culturellement valorisés. Les personnes étiquetées et exclues à cause de leur handicap, de leur déviance pourront ainsi trouver une place dans la communauté. Cette démarche est importante car elle lutte contre des réactions sociales qui, à des degrés divers, face aux personnes déviantes ou dévalorisées, sont: l'identification et la perception réductrice par étiquetage, le regroupement institutionnel par catégories similaires,

la prise de distance par l'éloignement géographique, l'attribution et le maintien de la personne dans des statuts et des rôles sociaux dévalorisés sans apport significatif à la vie communautaire. »

Pour M. Dupont, le travail représente le meilleur moyen pour vaincre l'exclusion sociale, c'est un défi pour la personne vivant avec un handicap. Participer à une activité productive semble représenter un axe essentiel de l'intégration sociale.

Une personne vivant un handicap mental depuis sa naissance est et a toujours été dévalorisée. D'après W. Wolfenseberger, il faut alors rechercher ou créer pour cette personne des rôles sociaux valorisés puis, évidemment, les maintenir. Pour ce faire, il existe deux principales stratégies préventives : le développement des compétences et l'amélioration de l'image sociale.

Voici les définitions données par l'auteur (1991, pp.55-56) :

- La compétence représente « l'intégrité du corps et de l'esprit, au contenu du répertoire comportemental d'une personne et aux capacités, habitudes, motivations et rigueur avec lesquels les ressources de l'individu sont utilisées. »
- L'image sociale qualifie « les représentations mentales que les personnes ont dans leur esprit à propos d'un individu ou d'un groupe. »

A mesure que les compétences d'une personne augmentent, son image s'améliore. Et, dans le sens inverse, une personne qui a une image positive a plus de chance de perfectionner ses capacités et d'augmenter sa compétence car elle est objet d'attentes, d'opportunités, de modèles positifs, etc. De nombreuses actions peuvent être exécutées afin d'accroître les compétences des personnes dévalorisées et de mettre en valeur leur image sociale, à différents niveaux de l'organisation sociale. (Cf. **Annexe 02** – tableau sur la VRS)

La nécessité du renforcement d'un rôle social valorisé afin de protéger une personne à risque fut démontrée dans l'ouvrage autobiographique de la romancière néo-zélandaise Janet Frame (1984), *Un ange à ma table*. Jeune, elle fut placée de force dans une institution psychiatrique, où elle était soumise à des traitements d'électrochocs et allait subir une lobotomie. Elle fut sauvée in extremis lorsque le personnel apprit qu'elle venait de remporter un prix littéraire. Ainsi, la seule chose qui évita la destruction de son esprit fut d'être perçue comme détenant au moins un rôle social valorisé, celui d'écrivaine.

Nombreux sont les rôles sociaux valorisés. Ils peuvent être en relation avec les champs de l'éducation : professeur, élève, étudiant... du travail : employeur, salarié, artisan, artiste, apprenti... avec le domaine sportif : athlète, entraîneur voire même supporter... avec la communauté : fonctionnaire, électeur, citoyen, membre d'un club ou d'une organisation... ou d'un point de vue relationnel : époux, parent, fils, ami, voisin, etc.

A savoir que les rôles valorisés ont tout un chacun un « spectre » différent, d'après les termes utilisés par W. Wolfensberger, c'est-à-dire une envergure distincte. Par exemple, la personne qui exerce un travail rémunéré à plein temps aura un rôle social valorisé de plus grande envergure que la personne qui travaille une fois par semaine dans un atelier protégé. C'est pour cette raison qu'il est important de protéger et consolider au maximum les rôles sociaux des personnes plus « faibles », dans leur nombre comme dans leur valeur. Ensemble, ces divers rôles permettent à la personne dévalorisée d'avoir une meilleure place dans la société, dans l'esprit des gens bien sûr.

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, W. Wolfensberger (1991, p.79) précise en conclusion qu'il est essentiel de souligner qu'« il existe tout un éventail de rôles valorisés, même pour les adultes, autres que ceux associés à un travail rémunéré. Il est vrai que dans notre société, le salaire contribue largement à l'image de quelqu'un dans l'esprit des autres. Cependant, beaucoup de statuts valorisés peuvent être acquis grâce à des rôles qui impliquent un travail non rémunéré. Il faut par ailleurs reconnaître qu'il est plus difficile d'acquérir un statut valorisé sans la présence d'au moins quelques rôles relatifs au travail valorisé, même non rémunéré. »

Alors, une personne en situation de handicap mental (vivant ou non en institution) aura-t-elle un rôle social plus important aux yeux de la société en exerçant un métier rémunéré dans un atelier ou une entreprise spécialisée, ou en acquérant le statut d'artiste et de musicien sur une scène ? Ou l'impact est-il le même dans les deux situations ?

Nous reviendrons sur cette question, qui est le fil rouge de mon travail, lors de la synthèse.

6. Analyse

Comme je l'ai énoncé dans les sous-chapitres relatifs à la démarche empirico-inductive et au terrain de recherche, les résultats de ma recherche dépendent des différents entretiens et du focus groupe réalisés dans un Centre de Loisirs de la région avec un groupe de sept personnes en situation de handicap participant à une activité musicale régulière, à raison d'un jour entier par semaine. Les animateurs socioculturels, responsables de l'activité, ont également été interrogés. Les personnes en situation de handicap, ainsi que les animateurs, ont transformé cette simple activité en quelque chose de plus concret depuis plusieurs années : un groupe de musique qui se produit fréquemment sur des scènes de Suisse Romande.

J'ai questionné ces différentes personnes au travers de multiples questions qui me ramènent à présent à des thématiques centrales:

- L'impact de la musique en général
- La création des liens sociaux par une telle activité
- Les liens avec le public, suite aux prestations
- L'influence de la musique et d'un groupe de musique sur les plans psychologique et émotionnel
- Le développement des compétences
- La valorisation
- La reconnaissance et l'intégration

A savoir que les abréviations E1, E2, E3, E4, E5 et E6 identifient les entretiens individuels avec les musiciens en situation de handicap. L'abréviation E7 correspond à l'entretien avec les deux animateurs socioculturels, et le FG indique le Focus Groupe réalisé avec les six participants et les deux animateurs.

6.1. L'impact d'une activité artistique sur une personne en situation de handicap mental.

Suite aux entretiens réalisés, je peux affirmer que pour les musiciens du groupe du Centre de Loisirs, tout comme les animateurs, la musique semble être devenue une passion en soi. Deux aspects les motivent véritablement :

- Le fait d'être avec les autres, dans la bonne humeur et la convivialité
- La musique représente une ressource, sur le plan émotionnel et occupationnel : elle permet à la personne de se laisser aller, de s'évader, de se défouler, et parfois de se libérer d'un trop plein d'émotions.

Grâce et par la pratique de la musique, les personnes obtiennent des sensations gestuelles, tactiles et sonores, elles développent un langage libre et sensible, elles osent innover et inventer. Une telle activité d'expression ouvre un espace psychique, gorgé de créativité et imagination. La musique aborde différents plans : psychomoteur, cognitif et social ; ce qui pousse chaque musicien à s'investir et à se dépasser.

Thérèse Hirsch-Bonnet (1990, p.49), dans son ouvrage sur la musique en ré-éducation, insiste sur le fait que la musique concerne l'être humain dans son ensemble : « La musique s'adresse à l'être humain tout entier, non à son oreille seulement. Elle est considérée comme un fluide guérisseur selon les témoignages des Grecs, Arabes, Hébreux et Hindoux [...] Elle fait appel à toutes nos facultés : motricité et sensorialité (rythme et son), affectivité (mélodie), intelligence (langage musical et harmonie). »

Quant à Jean-Michel Baude, auteur d'un ouvrage sur la créativité et l'expression (2004, p.119), celui-ci soutient que « la musique, notamment avec le rythme, a un intérêt particulier en tant que médiateur éducatif, rééducatif, pédagogique, thérapeutique et psychothérapeutique. »

6.1.1. Liens sociaux avec le groupe

« La musique a le pouvoir d'ouvrir une voie de relation sans l'utilisation des mots. Elle n'accule pas l'autre dans les pièges d'une question ou d'une réponse. »

Germanier, MFE, 1981

La musique offre une incroyable possibilité d'échanges, encore plus lorsqu'il s'agit de personnes vivant avec un handicap mental et qui manquent parfois de moyens et outils pour communiquer et partager des émotions. Chaque rencontre musicale peut être considérée comme une invitation sans autre but que de vivre ensemble un temps défini, le temps « musical » de quitter où l'on est pour aller vers qui l'on est et pour aller vers l'autre.

Pour Edith Lecourt (2005), musicothérapeute, la musique constitue, avec les autres arts, un espace de tolérance sociale, de détente, d'expression selon un code qui reste ouvert à la polysémie (qualité d'un mot ou d'une expression qui a plusieurs sens), c'est-à-dire que son interprétation n'est jamais fixée rigidement. C'est ce qui la qualifie, selon la théorie de D.W. Winnicott, d'espace transitionnel entre soi et l'autre : elle offre une zone de plaisir et de liberté, mais aussi une zone de partage.

Le fait de jouer de la musique en groupe, en équipe, d'être avec les autres, de partager des émotions... est un élément qui ressort de chaque entretien. La confiance, l'écoute, le respect ont permis de tisser des liens très forts entre les différents membres du groupe. Ils se soutiennent et s'encouragent les uns les autres, vivent et partagent des moments riches en émotions (concerts, tournées, voyages...) qui les amènent à se considérer, pour certains, comme une famille. L'un des musiciens l'affirme : *« L'animateur est plus qu'un ami, c'est comme un parent pour moi car il m'a beaucoup aidé, la musique étant un plus. »* (E3) L'un des animateurs témoigne : *« Cela fait plus de huit ans qu'on joue ensemble, on a une vie qui pourrait presque s'apparenter à une vie de famille, on est dans une dynamique très familiale, lors des tournées notamment. »* (E7)

Ce côté très relationnel est ressenti autant par les musiciens : *« On est très relationnels : on se regarde, on sait qui joue, on s'écoute »* (E1) que par les animateurs, qui mettent l'accent sur ces liens de confiance et de proximité : *« Beaucoup de choses se passent entre nous : des regards, des moments où on se soutient. C'est vrai qu'on arrive à fonctionner de manière incroyable, tout se gère, chacun sait exactement ce qu'il doit faire. »* (E7).

L'encouragement mutuel est un élément fort, il permet à chacun de réduire le stress et le trac lors des prestations. « *Par rapport au trac, on discute mais généralement il est bien géré. On s'encourage mutuellement avant de monter sur scène, on se synthétise tous ensemble, c'est comme un rituel* » (E7), explique l'un des animateurs. Les répétitions, ce n'est pas seulement de la musique, mais également des discussions en groupe afin de résoudre les conflits, de valoriser les musiciens, de se donner confiance et d'apprendre à se faire confiance les uns les autres. Tous ces éléments assurent un bon fonctionnement du groupe. L'animateur poursuit : « *La belle histoire du groupe, c'est les liens qui se tissent, la confiance qui s'installe. Il faut être cohérent pour que le groupe fonctionne.* » (E7).

A la fin d'un entretien, un musicien admet : « *Ce qui me plaît le plus, c'est l'équipe.* » (E5)
« *Ce qui est le plus frappant, c'est que de plus en plus le groupe fait corps, il y a une véritable unité.* » (E7), précise l'un des animateurs.

La musique semble un véritable facilitateur à la construction de relations, avec les regards, les sourires échangés, deux éléments de la communication non-verbale que j'ai pu constater à plusieurs reprises durant mes temps d'observation. La complicité au travers des interactions entre les musiciens était flagrante.

La co-création, si on peut l'appeler ainsi, au sein d'un groupe, implique un partage d'émotions, de sentiments, de ressentis, donc une relation de confiance. Grâce aux échanges entre les personnes, les tensions se gèrent, les angoisses diminuent, sont canalisées puis déplacées sur l'objet, la nature de l'activité. L'ambiance saine et le fait de se sentir rassuré et en confiance permettent aux membres de travailler dans des conditions favorables.

6.1.2. Liens avec le public

La scène semble le support essentiel de cette activité musicale. En effet, elle concrétise le travail réalisé ; c'est aussi une sorte de récompense pour tout le temps qui fut consacré aux répétitions et à l'investissement de chacun. La scène représente un objectif à atteindre à chaque fois.

Se produire face à un public exige une confiance en soi, mais surtout une prise en compte des autres et du contexte. Pour cela, la personne doit être capable de s'adapter à toute situation et de faire preuve de souplesse, car tout ne se passe jamais exactement comme

prévu. C'est pour ces diverses raisons que la personne qui se retrouve sur scène va devoir passer par plusieurs étapes, mêlant angoisse, gêne, manque de confiance, dépassement de soi, échange intense, interrogations, reconnaissance, etc. La musique, avec les représentations, est un véritable accélérateur de rencontres qui va bien au-delà des conventions et arbitraires.

En se produisant devant un public, les musiciens ressentent de la fierté. Les encouragements (applaudissements, sifflements, remarques après les concerts...) leur donnent de la force, de l'énergie. *« Il y a un échange. Les gens sont à l'écoute, ils applaudissent, dansent, parfois ils sont presque hystériques, c'est génial. Il y a une fierté, mais pas mal placée. »*, me dit un musicien. (E2) Un autre musicien prend la parole pour le groupe : *« En général on n'a pas à se plaindre du public. Je ressens beaucoup de fierté et d'émotion. J'adore le public, je leur envoie des bisces à la fin. Je me rends compte que le travail mène à quelque chose. Les gens crient parfois, le public est avec nous. »* (E3)

Le fait de devenir « artiste » donne à la personne une certaine assurance qui lui permet d'oser aller vers l'autre, et ceci avec une véritable sincérité, comme on peut le remarquer par cette phrase : *« La musique, à la différence du reste, a une vertu : elle m'a permis et me permet de créer plein de contacts...Face au public, je parle à des amis, je me livre. »* (E3) La personne interrogée ici me confie qu'avant d'entrer dans le groupe, elle était très introvertie. La scène lui a donné le courage d'affronter cette timidité et le public fut, entre autres, une de ses plus grandes ressources.

La relation avec le public, au fil du temps, est devenue une relation de dépendance, dans le sens où le groupe avance et grandit grâce aux encouragements. Les animateurs le relèvent bien : *« Le groupe a besoin du public, est dépendant du public. On se nourrit des bravos et des félicitations. La gratification est un élément constructeur incomparable. »* (E7) Un musicien revient sur le côté émotionnel : *« La musique me permet de m'épanouir dans l'échange de sentiments »* (E4) que les animateurs mettent également en avant dans la relation avec le public : *« La scène, c'est notre richesse et notre valeur ! Le public nous renvoie quelque chose. Dans un premier temps, il nous regarde d'un drôle d'air en se disant " mais qu'est-ce que c'est que cette équipe ? " mais au bout d'un ou deux morceaux, souvent les gens se rendent compte de ce qu'on fait, de ce qui se passe sur scène, de cette connivence, cette ambiance qu'il y a entre nous, eux seraient peut-être incapables de l'avoir, tout comme de produire un morceau, de faire de la musique. »* (E7)

Prenons l'exemple de Signes Particuliers, un groupe français, créé en 1990, et composé de huit musiciens et quatre techniciens en situation de handicap mental ou psychique. Ces dix-

neuf dernières années, ils ont fait des tournées à travers toute l'Europe et ont enregistré cinq albums.

L'un des fondateurs du groupe témoigne au sujet des musiciens : « Ce qui leur crée le plus de sensation, c'est la force de relation avec le public. Le handicap, ils n'y pensent plus quand ils sont sur scène. D'ailleurs c'est en tant qu'artistes qu'ils se présentent, non en tant qu'handicapés. Ce qui compte, c'est ce que chacun se montre capable de faire. C'est cette prouesse toujours à renouveler qu'il s'agit de partager avec les hommes et les femmes qui se sont déplacés pour les écouter. Offrir un spectacle, c'est proposer un moment de bonheur avec ceux qui sont dans la salle. » (Lien social n°889, 19 juin 2008, p.10)

Le musicien, sur scène, est regardé, écouté, reconnu... il prend un rôle, une fonction, il est important pour le groupe. Il est alors un sujet et peut exprimer ce qu'il est en tant qu'individu et non comme personne vivant avec un handicap. C'est dans le regard nouveau des autres posé sur lui qu'il va pouvoir se construire et advenir à lui-même. Il devient le musicien, l'artiste, et non plus simplement la personne étiquetée « en situation de handicap ».

Suite aux échanges avec les personnes interviewées, je peux me rendre compte que la reconnaissance et l'intégration, thèmes qui seront développés plus loin, sont en lien étroit avec le public.

6.1.3. Sur les plans psychologique et émotionnel

Les personnes vivant avec un handicap mental ou psychique ressentent parfois un mal-être qui les isole du monde extérieur et qu'ils ont parfois tendance à entretenir, comme s'il était rassurant. L'art, et la musique particulièrement avec ses rythmes, ses airs joyeux, ses paroles positives, peut devenir un outil pour la personne afin de se libérer de cette emprise du mal-être et de l'angoisse permanente. On peut se rendre compte du même effet de la musique sur le corps. Beaucoup de personnes en situation de handicap pratiquent l'automutilation, et le moyen d'en guérir demeure l'acceptation de son propre corps. La musique, en écoute ou dans sa pratique, incite au mouvement. Elle donne la possibilité d'intégrer une vision d'ensemble de ce corps et de l'utiliser autrement que dans la souffrance. L'activité musicale propose un autre rapport au corps, avec la pratique de l'instrument, la danse ou encore les vibrations.

La pédiatre et psychanalyste française Mme Françoise Dolto (1992) démontre que l'image de soi est indissociable de l'image du corps. La prise de conscience de nos émotions est liée

à une prise de conscience de leurs manifestations corporelles, et ceci implique que nos émotions parviennent à notre conscience par une attention particulière à notre corps.

L'art, que ce soit du théâtre ou de la musique, est le langage humain par excellence. La transmission d'émotions le prouve. A travers lui, les gens livrent leurs joies, leurs peines, leurs ressentis, voire même leur humeur.

L'activité musicale et la musique en elle-même « stabilisent » certaines personnes, surtout l'un des musiciens du groupe qui éprouve des difficultés par rapport aux troubles de l'humeur. En période de crise, cette personne se renferme sur elle-même et ne communique plus ; la musique devient alors pour elle un véritable outil de communication et une aide pour canaliser ses émotions. Cette phrase, elle la répète souvent : « *Cette activité me fortifie, me stabilise psychologiquement... Quand je suis pas bien, je me renferme... alors je mets ou je joue de la musique dynamique, ça me stabilise.* » (E1) Les animateurs également soutiennent cela : « *La musique est une motivation, pour certains elle aide à aller bien. Quand des gens sont dans un mauvais cycle, le seul endroit où ils continuent à venir, c'est à la répétition du groupe et ce n'est pas une obligation. Ce qui est incroyable, c'est qu'on a jamais dû annuler un concert, même dans des phases très « down », les musiciens sont là !* » (E7)

Certains membres du groupe étaient plus introvertis, plus timides que d'autres au départ, mais avec le temps, leur présence est de plus en plus marquée, que ce soit en répétition comme sur scène, ce qui démontre l'impact de la musique sur le plan psychologique, sur l'attitude de la personne.

Les personnes handicapées mentales montrent plus facilement leurs émotions que d'autres qui les cachent ; de plus elles sont très sensibles à la musique. L'animateur relève cela et le tourne positivement en s'adressant à un musicien : « *Si tu es capable de tant d'émotions, c'est grâce à ton handicap, peu de gens l'osent, tu as une capacité d'émotions à fleur de peau.* » (FG) Les animateurs constatent également que « *Pour les personnes qui vivent des phases, des cycles (hauts et bas), des périodes pouvant être très difficiles à vivre, la musique devient une véritable ressource.* » (E7)

Jouer en groupe, se faire plaisir, se créer des contacts et des amitiés, jouer face à un public et développer maintes compétences... tous ces éléments apportent aux musiciens une plus grande confiance en soi, une meilleure acceptation de soi-même et renforcent l'estime de soi. Les musiciens le répètent : « *Je me sens mieux dans ma peau, j'ai plus confiance en moi grâce à ce groupe je me sens adulte* » (E1) ou « *La musique fait partie d'un ensemble*

d'éléments qui font que j'ai confiance en moi » (E2) ou encore « Mon image s'est renforcée par la musique même si j'ai toujours eu une mauvaise image de moi. Ca m'aide à plus m'accepter. » (E3) Le côté évasif de l'activité ressort également : « La musique m'a aidé à avoir confiance en moi, à me décoincer, à m'ouvrir aux autres, à enlever beaucoup de choses mal que j'avais en moi, je m'évade. » (E3)

L'investissement personnel est grand pour chacun des musiciens. Les répétitions et concerts semblent avoir une importance capitale dans leur quotidien, et peu importe l'humeur ou la motivation, ils assument ce rôle de manière quasi professionnelle. « *Les répétitions me donnent de la pêche, j'essaie de rester toujours au même niveau, peu importe mon humeur » (E2) me dit l'un des musiciens. Certains propos le démontrent bien: « Lorsque je chante, je laisse tout de côté. » (E3), « Peu importe le tempérament et l'humeur du jour, je me donne à 100% dans ce que je fais. » (E5)*

Les musiciens gardent en eux les moments les plus forts en émotions, que ce soit avant, pendant ou après une prestation, si un événement les a profondément touchés, il demeure ancré dans leurs mémoires et les pousse à continuer. Parfois, les souvenirs ne sont pas en lien direct avec le groupe mais l'impact semble tout aussi grand, la musique semble faire le lien... « *Ca m'aide à sortir des émotions, je les montre par la musique. D'ailleurs je me souviens d'un concert au Canada, on était tous alignés à la fin et on a reçu des roses, ce fut un moment de grande émotion » (FG) « J'ai besoin de ressortir ce qu'il y a au fond de moi... avant j'étais hyperémotif, je le suis toujours mais moins. Par exemple, les roses reçues après un concert ou alors quand le petit garçon trisomique a dansé après l'un de nos concerts ; ce sont des exemples de moments qui m'ont touché, fortement. » (E3)*

Dans les entretiens et le focus groupe, les animateurs ont relevé à plusieurs reprises que l'activité avait un côté thérapeutique involontaire : « *On peut considérer cette activité comme thérapeutique sans que ça en soit l'intention. Rien qu'avec le rythme, la musique aide par rapport à l'émotion. La peinture c'est plus subjectif... » (E7)*

La musique permet de travailler, de montrer et de sortir des émotions, ce que les gens ont au fond d'eux. Les animateurs donnent une grande importance à la gestion des émotions, ils se doivent d'être attentifs aux caractères et variations de caractères de chacun, au stress, au trac avant les concerts, etc. Ils estiment que « *Le côté émotionnel semble le plus touché. Par rapport au trac, on en discute mais généralement il est bien géré. On s'encourage mutuellement avant de monter sur scène. » (E7)*

Je souhaiterais terminer ce chapitre sur l'action de la musique et d'une telle activité sur les plans psychologique et émotionnel, en relevant deux phrases citées par les musiciens : « *La musique m'a construit une vie.* » (FG) et « *La musique contribue à avoir la vision de " si l'on veut, on peut".* » (FG)

6.1.4. Développement des compétences

« L'art comme la musique peut se présenter comme un moyen pour promouvoir les capacités résilientes et le développement intégral de la personne : créativité, connaissances, création de mécanismes cognitifs... »

Pedro José Boltrino, 2006

L'expression créatrice, comme cette activité musicale, peut rendre efficaces des aptitudes existantes mais encore camouflées. C'est avec ce genre d'activité qu'on perçoit les limites de la personne mais surtout ses potentialités. Lorsque la personne entre dans le monde de la créativité, elle dévoile des richesses, dépasse ses inhibitions, se sent à l'aise dans des situations qui auparavant étaient inconfortables... elle se découvre elle-même !

L'aspect de la créativité ressort dans tous les entretiens, en voici quelques extraits : « *J'invente mes morceaux : j'écoute une ou deux fois et j'essaie de créer quelque chose.* » (E1) « *Du moment où l'on crée quelque chose, on se sent valorisé* » (E4).

Cependant, il ne suffit pas d'avoir un instrument ou un micro entre les mains pour faire preuve de créativité. D'autres compétences et aptitudes mènent à une véritable créativité.

L'écoute est une compétence du domaine des savoir-être, et la musique aide au développement de l'écoute. Faire de la scène, c'est respecter quelques conditions : le respect des autres, des règles, du matériel, l'écoute des consignes...Par rapport à cette thématique des compétences, les animateurs disent : « *Au départ, on se demandait si on faisait ou non de la thérapie, de l'art-thérapie. Rien que le fait de travailler l'écoute, le respect et que chacun doive travailler l'oreille, amener ses choses à lui, faire preuve d'imagination, de créativité, avoir sa propre manière de jouer, il y a un truc assez inconscient ! Notre valeur, c'est d'interpréter et d'échanger !* » (E7)

La discipline, avec la concentration, l'attention, la ponctualité et surtout la régularisation, le rythme de travail à respecter, priment dans les compétences : « *J'apprends à me concentrer,*

surtout lors des concerts » (E1) me dit l'un des musiciens. Un autre met en avant le caractère ponctuel de l'activité : « J'ai appris à être plus régulier : si je le suis dans la musique, je le suis dans mon travail aussi... je dois me concentrer sur ce que je fais, tout en écoutant le reste du groupe. » (E2) Ce thème revient lors du focus groupe : « Je remarque plus d'évolution du fait de jouer dans un groupe et non de manière individuelle, ça m'amène de la régularité dans ma vie de tous les jours, un rythme de travail régulier. » (FG)

Chaque musicien a appris et apprend la responsabilité, par sa présence en répétition, la ponctualité, l'investissement personnel, le fait d'assurer une prestation, l'implication, l'autonomie, etc.

L'ouverture d'esprit est un point non négligeable, dans le sens où les musiciens doivent apprendre à accepter les remarques, les idées des autres, et oser devant le public.

Quand on parle de musique, on la désigne souvent comme un moyen d'expression à part entière. Cette activité s'inscrit tout à fait dans cette ligne car les musiciens font beaucoup de progrès au niveau de la communication, que ce soit avec leurs collègues tout comme avec le public. Au travers d'un instrument de musique ou de la voix, ils expriment des sentiments et des émotions qu'ils ont appris à gérer. Quelqu'un me dit : « Je m'exprime grâce à mon instrument, j'exprime mes sentiments. Je pense qu'on comprend si l'autre est de bonne humeur ou pas. Comme j'ai pas mal de peine à m'extérioriser, ça m'appuie dans les démarches et essais que je fais pour m'extérioriser. En tant que musicien, je constate une évolution, bien sûr. » (E4) Un musicien me fait comprendre que la musique est pour lui un outil de communication quand il ne parvient pas à s'exprimer correctement par la voix : « Je ressens l'effet de la musique comme si je causais, c'est comme une parole, car pour moi c'est plus simple : la musique à la place de la parole ! » (FG)

On ne peut parler de développement de compétences sans mentionner l'évolution au niveau musical, par rapport à l'interprétation, au maniement de l'instrument et au progrès en matière d'écoute, de pratique, de maintien du rythme, d'improvisation, de maîtrise des paroles également. Il y a un grand travail de mémorisation non négligeable : mémorisation des notes, des paroles, des transitions, du tempo, des changements effectués sur tel morceau, des fins, etc.

Une évolution se note également quant à la manière de chacun de se comporter en groupe, d'aller vers l'autre, de l'écouter, de le respecter. Chacun tient une place importante au sein du groupe et doit savoir gérer son rôle, sa fonction.

La musique, le groupe et les prestations aident également à s'extérioriser : jeu de scène, danse, échange de signes avec le public, rires...

La musicothérapeute Josette Kupperschmitt utilise l'apprentissage des aspects techniques de la musique, comme support à un développement personnel du sujet, qui prend conscience de ses difficultés. Elle l'explique ainsi (2000, p.33-34) : « Le sujet, confronté à un exercice difficile, celui de l'apprentissage de la musique, apprend à devenir exigeant vis-à-vis de lui-même. [...] Il découvre ou redécouvre le plaisir qui en résulte, celui d'intérioriser une pensée conductrice dans le déroulement d'une action (jouer un morceau), d'anticiper le résultat à venir. Il développe son potentiel intellectuel à travers une activité idéomotrice contrôlée. » L'auteure considère que le travail avec la musique sert de modèle pour résoudre les difficultés psychiques auxquelles la personne est confrontée. La musique permet, selon elle, de les dépasser.

6.1.5. Valorisation

Faire preuve de créativité, c'est être actif, exister, être sujet ; c'est déjà le chemin vers l'indépendance et l'autonomie. De plus, en étant rassurée et valorisée, la personne en situation de handicap va énormément progresser, elle va se surpasser.

Les musiciens, tout comme les animateurs, font de la musique pour se faire plaisir mais également afin de véhiculer un message : celui de la victoire de l'art, de la musique, de la créativité sur le handicap. « *J'ai un handicap mais j'arrive à faire quelque chose de bien* » (E1) me dit l'un des musiciens. Pour certains, cela fait partie des objectifs de l'activité : « *On se réunit dans un but : il y a un message à faire passer : qu'on s'accepte les uns les autres, qu'on ne se juge pas.* » (E4) Et cela semble fonctionner d'après certains : « *La musique efface le handicap, il n'est même plus question de handicap en fait. Si les gens n'avaient pas de préjugés, de jugements, ils ne le penseraient même pas.* » (FG)

Avec une telle activité, la valorisation est grande : « *Je ne suis pas seulement une personne qui est handicapée, parce que c'est ce que je suis même s'il est petit mon handicap, mais je ne suis pas débile, je peux montrer autre chose, je ne suis pas seulement quelqu'un qui travaille dans un atelier. Les handicapés ne sont pas seulement des personnes passives, là je m'investis.* » (E3)

Un musicien répète souvent : « *On va leur montrer ce qu'on est capable de faire* » (E7), c'est comme une sorte de revanche de la personne handicapée sur la société !

Aux animateurs d'avancer : « *On est des musiciens comme les autres et personne dans le public ne sait qui est qui (animateurs ou personnes handicapées). Le chanteur est le leader,*

il anime tout et nous on s'occupe de rien. Il n'y a plus de relation verticale, c'est une mise à niveau. Le chanteur est le chef, les autres sont à son service, ils l'accompagnent. » (E7)

En montrant leurs capacités artistiques, les musiciens deviennent des personnes talentueuses. Le public reconnaît ce talent et au fur et à mesure que le spectacle avance, la différence s'efface, au point de ne plus être marquée à un moment donné.

Lorsque l'on parle handicap, l'un des animateurs relève que : « *C'est dommage que la société ne donne pas une place aux personnes handicapées, il faut les mettre en avant car elles sont importantes, elles ont une dignité.* » (E7)

Les animateurs tentent, de par la musique, de réveiller le côté créatif de chacun des membres du groupe, en dédramatisant l'erreur et en valorisant l'expérimentation. Les musiciens prennent donc conscience de leurs aptitudes, potentialités, et gagnent une certaine confiance en eux ; ils osent plus, s'affirment, dévoilent des côtés insoupçonnés. La musique, dans la valorisation de la personne, devient alors un médiateur.

6.1.6. Reconnaissance, intégration

Dans toute activité créatrice, il y a un travail d'acceptation du handicap. En pratiquant un instrument, en chantant, en se produisant en groupe, en improvisant, la personne accepte de ne pas vivre cachée et a accès au même plaisir que tout un chacun malgré le fait d'être handicapée.

Lorsque nous parlons de l'activité au point de vue occupationnel, c'est le côté professionnel qui ressort à plusieurs reprises : « *Avec le groupe, je suis complètement ailleurs, je suis dans mon boulot. C'est à la fois un plaisir, un métier et une passion.* » (E1) me dit l'un des musiciens. Puis se poursuivent les mêmes discours : « *L'atelier, c'est mon job à plein temps ; la musique et le groupe, c'est semi-professionnel pour tous.* » (E3)

Les liens entre les membres du groupe et le public ainsi que la valorisation de ces personnes en situation de handicap ramènent à une thématique : celle de l'intégration des handicapés par l'art, par la musique.

D'après les animateurs, « *Le public se rend compte qu'il a devant lui des personnes handicapées capables de produire quelque chose qu'eux n'arriveraient pas à faire. Ça permet de gommer le handicap, un dénominateur commun se crée.* » (E7)

Ils insistent sur le fait que l'étiquette de personne handicapée disparaît peu à peu aux yeux du public, grâce au côté artistique : « *La scène, c'est notre richesse et notre valeur ! Le public nous renvoie quelque chose. Dans un premier temps, il nous regarde d'un drôle d'air en se disant « mais qu'est-ce que c'est que cette équipe ? » mais au bout d'un ou deux morceaux, souvent les gens se rendent compte de ce qu'on fait, de ce qui se passe sur scène, de cette connivence, cette ambiance qu'il y a entre nous. Eux seraient peut-être incapables de l'avoir, tout comme de produire un morceau, de faire de la musique. Les gens reconnaissent les capacités des musiciens et cet échange-là prend une immense valeur et tout d'un coup, cette différence qu'il peut y avoir au premier abord, au niveau visuel (parce que l'œil regarde et juge) disparaît quelque peu. Tu vois la personne, tu te fais des idées, mais après si tu te laisses aller, tu observes ce qui se passe sur scène, tu fais abstraction de tes préjugés et tu vas être touché !* » (FG)

L'un des animateurs est persuadé que la musique, par les émois qu'elle suscite et l'échange d'émotions qu'elle provoque durant une prestation, change le regard des gens, des spectateurs. Il s'explique : « *La musique qu'on fait, elle marche, elle rappelle des souvenirs aux gens [...] et tout ça nivelle les gens et le côté "émotions" va enlever ce côté visuel. On est tous comme ça, on regarde avant. C'est un peu le phénomène où le handicap s'efface au bout d'un moment. La musique est, selon moi, le vecteur le plus facile dans l'art pour l'intégration. Rien qu'avec le rythme, la musique aide par rapport à l'émotion. La peinture, par exemple, c'est plus subjectif.* » (E7)

Je répète ce que je démontre dans le chapitre des compétences mais ce paragraphe me semble tout à fait approprié ici, car le mot « talent » ne peut être attribué à tout un chacun, ce qui donne aux personnes handicapées un nouveau statut, celui d'artiste, de musicien, de compositeur, de chanteur : « *En émergeant leurs capacités artistiques, le public reconnaît le talent des musiciens et à un moment donné, la différence n'est plus du tout marquée.* » (E7)
Grâce au message qu'ils transmettent au public, avec une certaine fierté, les musiciens s'intègrent à leur manière dans la société. Ils parviennent à créer, à réaliser quelque chose que la plupart des spectateurs présents dans le public ne seraient capables de faire. La musique devient en quelque sorte l'intermédiaire de ce message : elle valorise alors les musiciens en leur ôtant, l'espace d'un instant (sur scène), l'étiquette de « personne en situation de handicap ».

Je trouve pertinent de prendre l'exemple de l'Afrique où l'art et la musique, avec notamment le chant choral associé à la danse, sont considérés comme des moyens privilégiés pour assurer l'intégration de l'individu dans la collectivité. Avec la danse, l'individu va devoir obligatoirement s'insérer dans un groupe et s'identifier à lui.

Marc Muret (1983, p.65), qui a consacré un ouvrage aux effets de l'art-thérapie, revient sur l'intégration et la valorisation en parlant de l'art dans les hôpitaux ; cela illustre bien ce chapitre : « Quel espoir pour le patient de perdre soudain son étiquette pour devenir un artiste ? La peinture permet aux patients de devenir petit à petit plus autonomes, de trouver une parcelle de nouvelle identité. C'est aussi l'occasion pour les patients d'avoir des conversations et des échanges avec leur médecin par un intermédiaire autre que la maladie : pour une fois, ils se sentent valorisés. »

6.2. L'impact d'une activité manufacturée sur une personne en situation de handicap mental

Voici des siècles que le travail est considéré comme un véritable facteur d'intégration sociale, surtout dans une société telle que la nôtre où les personnes sans activité professionnelle se retrouvent vite en marginalisation, en isolement social, sans parler de l'équilibre personnel qui se dégrade rapidement.

Bien qu'il soit générateur de fatigue et de stress, parfois même d'accident, le travail est salutaire dans le sens où il rend la personne utile, il apporte un revenu qui assure son indépendance et permet la création de contacts sociaux, d'échanges.

Avoir un travail, dans notre société, c'est posséder un statut social. Ceci dit, l'absence d'un emploi n'est pas non plus synonyme d'inactivité, étant donné que les loisirs et le sport comblent vite ce besoin d'être actif. L'absence d'un travail peut se lire comme « une privation de statut socialement reconnu », reconnaît le psychosociologue Alain Dupont (1994, p.22).

Quand l'insertion professionnelle des personnes handicapées mentales fut mise en avant, le travail était plutôt perçu comme une activité thérapeutique et/ou comme une occupation.

Pourtant, au fil des années, l'activité manufacturée s'est profilée comme l'action la plus valorisante aux yeux des personnes handicapées comme de leur entourage. C'est alors que les ateliers protégés ont commencé à être reconnus comme des lieux d'activité professionnelle à part entière. Les conditions de travail étant quasi identiques pour une

personne handicapée que pour tout autre travailleur : celle-ci doit suivre un horaire régulier et s'adapter au rythme de travail, elle reçoit un salaire à la fin du mois, elle est responsable des outils de travail, elle confectionne des objets ou produits utiles qui seront parfois mis en vente, etc. La personne, en dépit de son handicap, acquiert donc le statut de travailleur et tous les points ci-dessus répondent à son besoin de réalisation et d'estime de soi (Cf. Pyramide des besoins de Maslow, chapitre 5.1.3.).

Il est bien connu que le travail représente l'une des plus grandes sources de valorisation et de dignité qui soit possible à l'homme. Pour se sentir valorisée, la personne en situation de handicap doit bien sûr se sentir utile. Mettre en place avec elle un projet où elle peut s'impliquer personnellement et avoir des responsabilités lui donne nécessairement de la valeur.

Il faudrait pouvoir offrir à cette personne plusieurs opportunités de travail, qui répondent à son envie, à sa motivation, et qui permettront une évolution personnelle comme professionnelle. D'ailleurs, beaucoup de personnes se retrouvant dans des ateliers protégés sont en mesure, par rapport à leurs aptitudes et motivation, d'exercer une activité manufacturée dans une entreprise où elles seraient prises en charge par un maître socioprofessionnel.

Les défenseurs de la VRS définissent l'atelier protégé comme un milieu de travail adapté aux besoins de personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas, temporairement ou en permanence, travailler dans un milieu dit régulier. Ce type de milieu répond bien aux exigences de l'intégration sociale et de la VRS, selon eux.

Le travailleur handicapé en atelier a des objectifs à remplir, que l'équipe (éducateurs, MSP, psychologues, etc.) choisit en fonction de ses besoins et capacités. Ensuite, la personne est évaluée vis-à-vis de ces objectifs, mais également par rapport aux compétences développées pour atteindre ces buts. L'équipe, quant à elle, est chargée de trouver des moyens et ressources pour aider la personne à accomplir les différentes tâches qui lui sont confiées.

Le fait de poser des objectifs donne à la personne handicapée, tout comme aux intervenants, une grande responsabilisation. Dans cette approche par objectifs, l'équipe se préoccupe en premier lieu des besoins de la personne. Quand ils sont analysés et évalués, vis-à-vis de son histoire de vie, de son état de santé, de ses capacités et incapacités, de son développement et potentiel, l'équipe peut développer des moyens et stratégies qui seront totalement adaptés à la personne.

Cette approche, qui implique un travail en réseau autour de la personne, me semble indispensable pour privilégier une bonne insertion socioprofessionnelle de la personne handicapée mentale. Elle valorise la personne et ses rôles sociaux.

A l'heure qu'il est, dans le monde de travail pour la personne handicapée, les outils, les expériences et la connaissance sont là pour assurer à la personne un statut de travailleur et pour contribuer à sa valorisation sociale.

Patrice Leguy, docteur en science de l'éducation et auteur de l'ouvrage *Travailleurs handicapés : reconnaître leur expérience* (2007), introduit quelques notions pertinentes lorsque l'on parle de projet professionnel pour une personne en situation de handicap. Tout d'abord, la pédagogie de la réussite, qui ne considère pas le handicap mais les potentialités, les atouts, la volonté, la motivation de la personne. En second lieu, la valorisation qui est liée à la réussite des situations de travail proposées, qui donne une véritable valeur à la personne et qui devient, selon les dires de M. Leguy, un « levier de motivation et non pas une fin en soi ». En dernier lieu, il insiste sur la considération du travail comme un vecteur d'intégration sociale et professionnelle.

6.2.1. Liens sociaux créés

Que ce soit dans une entreprise ou dans un atelier protégé, le travail se fait toujours au sein d'une équipe pour la personne handicapée. Il y a bien sûr, les patrons et les maîtres socioprofessionnels, mais il ne faut pas oublier les collègues, en situation de handicap ou non, qui travaillent quotidiennement avec la personne. Avec les collègues, on apprend à s'adapter mais aussi à faire preuve de fair-play, de générosité, d'entraide.

La personne handicapée peut se livrer au jeu de l'échange et se retrouve donc sur le chemin de la socialisation et de la citoyenneté. Il n'est plus question de progrès individuels mais collectifs, les objectifs de travail (en plus des objectifs individuels, cités dans le chapitre précédent) s'organisent et se décident en équipe ; lorsque l'objectif est atteint, c'est une réussite pour l'équipe, et chacun des membres a contribué à ce succès.

A ce moment-là, la motivation personnelle est renforcée grâce au phénomène de groupe, qui devient une sorte de leitmotiv: on doit réussir pour soi mais également par respect pour les autres professionnels qui constituent l'équipe de travail.

Les différentes valeurs, telles que le respect, le partage d'une même passion et d'un même but, et l'entraide, engendrent nécessairement une construction de liens sociaux. Cependant, il ne faut pas omettre que certains groupes de travail peuvent dysfonctionner, cela dépend de la motivation de chacun et de la stratégie adoptée pour atteindre tel objectif. Si chaque professionnel a pour optique de travailler dans une ambiance saine et constructive, et que les buts et défis de chacun se rejoignent, la création de liens paraît évidente.

6.2.2. Développement des compétences

Toujours en référence à l'ouvrage de Leguy, différents récits illustrent le parcours professionnel de trois personnes handicapées. Ils sont en lien avec un projet créé en 2002 du nom de « *Différent et compétent* ». Les compétences développées sont nombreuses ; les plus récurrentes sont du domaine du savoir-être. On y trouve l'autonomie, la confiance dans le travail et également la confiance en soi, l'ouverture à l'échange et aux autres, le dépassement de certaines inhibitions dans la relation à l'autre, la prise de responsabilités, l'expression des opinions, l'apprentissage de la maîtrise face à l'échec ... Ces multiples compétences constituent, selon Leguy (2007, p.69) des « stades de progression du projet du travailleur handicapé, mais ce sont également des indicateurs de son évolution. »

Dans le même ouvrage, il est précisé que la compétence doit être définie en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, et non pas seulement à partir des compétences requises par le poste de travail. A savoir également que la compétence dépend des capacités des personnes, mais aussi de la situation de travail qui permet ou non leur développement.

Suite à l'expérience du projet « *Différent et compétent* », il a été observé chez les travailleurs de nombreuses compétences, mais plus particulièrement :

- Une ouverture plus générale sur le métier
- une autonomie professionnelle et personnelle accrue
- La prise de conscience du droit à la parole et du droit au projet
- Des acquisitions extraprofessionnelles : changements dans la vie privée, engagements dans des apprentissages intellectuels sociaux comme la lecture, l'écriture, le permis de conduire, l'obtention d'un logement, etc.

Les compétences acquises dans le domaine professionnel semblent dériver sur la vie personnelle et privée de la personne, ce qui n'est de loin pas négligeable. Donc, au-delà des compétences mêmes, c'est la personnalité du sujet qui progresse, et c'est la confiance en soi, le regard positif de la personne sur elle-même qui peut mener à ces opportunités. Le sujet grandit et devient une personne responsable, riche de compétences et d'attitudes justes.

Du point de vue des responsables du projet, une évolution est marquée dans le monde du travail avec des personnes handicapées : à présent on se centre sur l'utilisateur, ses intérêts, demandes et besoins. Ils le constatent: « On tend vers une organisation apprenante dans laquelle l'apprentissage par l'expérience au travail est source de savoirs et donc de formation, de reconnaissance pour le travailleur, pour peu que cela soit verbalisé puis reconnu [...] Auparavant, la formation répondait au besoin d'une activité ; aujourd'hui elle répond au besoin de la personne, prend place dans un projet et un parcours personnalisé. » (2007, pp.151-152)

En conclusion, Leguy (2007, p.167) souligne le fait que les compétences apportent un regard nouveau sur le travailleur. Il perçoit que : « Se centrer sur les compétences acquises et celles potentiellement accessibles marque une révolution complète dans la mentalité du travailleur social et dans sa relation à l'autre. On passe d'un concept de prise en charge à celui de bilan de compétences, de projet à échafauder, d'objectifs à atteindre... Cette croyance en l'autre reste sans doute identique. Mais les leviers pour avancer ont fondamentalement changé : on sort d'une culture négative pour agir sur le positif, le révéler et le valoriser. »

6.2.3. Valorisation

Pour les personnes en situation de handicap, la possibilité d'exercer une activité manufacturée, comme toute personne dans la société, leur apporte de la reconnaissance et une grande fierté.

Le psychosociologue Alain Dupont (1994, p.19) souligne que « le but recherché (en ce qui concerne la Valorisation des Rôles Sociaux) est d'essayer de trouver les moyens qui permettent véritablement de contribuer à valoriser les rôles sociaux des personnes psychiatriquées ou handicapées, en tant qu'individu ou collectivement, en évitant au maximum des phénomènes de stigmatisation et d'exclusion. Il s'agit en réalité d'un travail sur la façon dont les personnes et la communauté peuvent mobiliser leurs ressources existantes et créer

celles manquantes pour développer des pratiques permettant une continuité dans l'accompagnement des personnes et de leur entourage. Pour chaque personne, en fonction de ses besoins, de ses caractéristiques particulières, un projet individuel et personnalisé est mis en place pour atteindre les objectifs fixés. Toute conception standardisée préjuge des possibilités d'une personne. La réadaptation sera alors un cheminement, un trajet et non une finalité en soi. »

Dans l'ouvrage de Patrice Leguy sur les travailleurs handicapés, on se rend compte que la reconnaissance est grande pour les ouvriers en situation de handicap qui aiment parler de ce qu'ils savent faire. Un maître socioprofessionnel développe ceci, en soulignant l'importance du regard de la société : « Avant, on avait tendance à regarder ce que les personnes handicapées ne savaient pas faire ; là on s'intéresse à ce qu'ils savent faire. C'est une nouvelle dynamique. [...] Un nouveau regard est porté aux personnes. » (2007, p.39)

Un maître socioprofessionnel d'atelier précise qu'il faut reconnaître le travailleur dans ses productions : « Le reconnaître, c'est lui permettre d'exister, c'est contribuer à lui faire prendre conscience de ses acquis : connaissances, savoirs et compétences. Il existe un geste pédagogique qui vise à aider le bénéficiaire à prendre conscience de ses capacités à agir par lui-même et sur lui-même. Cela nécessite au préalable de désinstaller le bénéficiaire d'une situation d'échec, de tisser un réseau de confiance... Par rapport à la valorisation, il ne faut pas oublier de dire, quelque soit notre position, quand c'est bien. Il y a toujours une partie du travail qui mérite d'être valorisée. » (2007, p.112)

Leguy (2007, p.147) attache une grande importance à l'estime et à la confiance en soi du travailleur en situation de handicap : « Ce qui nous paraît central dans le processus de reconnaissance, c'est d'une part le rapport de " co-naissance " : construire une nouvelle connaissance de soi et de son rapport au monde passant par le regard de l'autre sur nos propres actes en leur donnant de la valeur, actes qui peuvent en retour modifier notre regard sur nous-même. C'est-à-dire, changer l'estime de soi, transformer notre regard sur nous-même (je vau quelque chose). La dynamique de reconnaissance participe alors d'une auto-co-naissance de soi, une meilleure compréhension de soi qui passe par le " rapport-regard " de l'autre sur soi. »

La dynamique de la reconnaissance, qui se caractérise par les compétences valorisées par le MSP, les collègues, les personnes extérieures, permet de lutter contre les discriminations et l'exclusion.

7. Synthèse

Cette partie se concentre sur les points de similitude et de divergence entre l'intégration par une activité artistique et créatrice, et l'intégration par une activité manufacturée pour une personne en situation de handicap.

Suite aux données recueillies, dans les entretiens et dans la théorie, nous constatons qu'une activité manufacturée, tout comme une activité artistique, apporte une reconnaissance. D'un côté comme de l'autre, la confiance et l'estime de soi grandissent. Dans le travail, c'est un honneur de recevoir un compliment d'un supérieur ou d'un client, de se comparer au collègue, d'être remercié. Dans l'art, c'est le public et la société qui engendrent cette satisfaction et font jaillir chez l'artiste plus d'estime.

Parler de travail implique également satisfaction et épanouissement. Au travail, les exigences fusent et nous devons y répondre en assurant les tâches qui nous sont confiées. Un bon accomplissement de ces tâches et une réalisation convenable des objectifs renvoient à une satisfaction chez le travailleur et chez l'employeur à l'égard de son employé.

Quant une personne développe des compétences dans son métier, et qu'elle ressent une véritable évolution dans ses savoir-faire comme dans ses savoir-être, le travail va alors engendrer chez elle une très grande satisfaction, un contentement, une fierté et une estime. Et ces éléments regroupés mènent à ce sentiment d'épanouissement.

L'activité manufacturée permet au sujet de se construire, de se mobiliser, elle offre un plaisir de se dépasser et de s'accomplir dans les tâches bien faites.

Prendre des initiatives, avoir des responsabilités, contribuer à faire avancer les choses... tous ces éléments amènent du plaisir et une certaine jouissance. Le travail en équipe, lorsque l'ambiance est bonne et décontractée, mène également à un certain enthousiasme.

Pour d'autres personnes, la satisfaction est simplement le résultat d'une reconnaissance, d'une valorisation de la part de leur patron, des collègues ou des clients. Ceci dit, l'épanouissement mêle le côté personnel et professionnel et ne concerne que la personne en elle-même.

Une personne en situation de handicap est encore plus concernée par ce phénomène de l'épanouissement. Cette personne ayant besoin de développer au mieux ses compétences, malgré les difficultés qu'elle peut rencontrer, trouve dans la satisfaction une source de confiance en soi.

Une activité manufacturée ou artistique, pour la personne en situation de handicap, semble prendre le rôle de ressource, passerelle pour l'intégration.

A mon avis, beaucoup de gens soutiendraient le postulat selon lequel l'intégration d'une personne handicapée au sein de notre société ne peut se faire que par le travail, donc par l'activité manufacturée. Et pourtant...

Pour soutenir la thèse contraire, référons-nous à l'ouvrage de Dominique Meda *Le travail, une valeur en voie de disparition* (1995). L'auteur émet une hypothèse : la société semble tenir pour acquis que l'homme a besoin de travail, et que celui-ci demeurera au fondement de notre organisation sociale. Et si cela était faux ?

Le travail fut inventé au XVIIIème siècle, c'est donc une invention récente. Il est devenu le principal moyen d'acquisition de revenus permettant aux gens de vivre, mais c'est également un rapport social fondamental. A l'heure actuelle, la société est fondée sur le travail et fonctionne ainsi : « Plein emploi à plein temps pour tous ! ». Et si ceci était remis en cause ?

Est-ce que les ateliers protégés répondent-ils vraiment aux attentes des personnes en situation de handicap ? Favorisent-ils réellement leur intégration et leur choix de vie ?

Illustrons mes convictions personnelles par une situation que j'ai pu constater lors de mes différentes périodes de stage. Prenons l'exemple d'une personne qui travaille dans un atelier protégé au sein d'une institution médico-sociale. Elle est présente à l'atelier « bois » de 8h à 17h du lundi au vendredi. Sa principale occupation à l'atelier demeure la fabrication d'allume-feu (k-lumets) pour le feu de cheminée : elle les coupe, les compte, les met dans une boîte, ferme cette boîte et recommence la même tâche, en boucle, tout au long de la journée. Cette personne vit avec un polyhandicap, ce qui implique des difficultés au niveau de la mobilité mais également de la force et dextérité.

Le problème, dans cette situation, réside dans la prise en compte des demandes et intérêts de la personne. Celle-ci n'a pas choisi cette tâche, c'est le maître socioprofessionnel ou responsable qui la lui a attribuée en fonction de ses possibilités, mais non de ses choix.

En effet, le MSP, en accord avec le chef des ateliers et les éducateurs sociaux, a décidé « pour le bien de la personne », que celle-ci effectuerait cette tâche, vis-à-vis de ses aptitudes mais surtout par rapport à son incapacité à réaliser une tâche plus difficile au sein de cet atelier. Incapacité ne signifie pas impossibilité, mais une tâche plus corsée demanderait trop de temps et trop de soutien de la part du MSP, seul avec une dizaine de personnes dans son atelier.

Nous pouvons tout de même relever des éléments constructifs dans cette situation : le MSP, en donnant cette tâche à la personne handicapée, donne l'accent sur le maintien de ses capacités motrices. De plus, ce travail lui permet d'avoir une vie active. Quant à la tâche répétitive, dans ce genre d'atelier, elle joue un rôle sécurisant pour les personnes.

Prenons à présent un contre-exemple à cette situation : celui des ateliers intégrés au sein d'une entreprise. Il est bien sûr question, dans ce cas de figure, de personnes vivant avec un handicap plus léger et ayant plus d'autonomie que la personne travaillant dans un atelier protégé. Il peut s'agir d'un supermarché où la personne fait partie d'une équipe de vendeurs, avec un gérant et des adjoints qui dirigent cette équipe. En plus de ces supérieurs, la personne est responsabilisée par un MSP, intégré aux professionnels du supermarché. Cinq jours par semaine, avec des horaires identiques à ses collègues, la personne met en place les rayons, conseille la clientèle, contribue à la maintenance du magasin et à la gestion des stocks... Les différentes tâches, choisies par le MSP, sont bien sûr en adéquation avec les compétences de la personne.

Dans cette situation, on s'éloigne du côté plutôt marginalisant des ateliers protégés. L'intégration dans la société semble être l'axe fondamental de ce type d'atelier. De plus, la personne surmonte son handicap au contact de la clientèle.

Revenons à présent au côté artistique. Sur une scène, la personne handicapée devient un artiste, un musicien, et aux yeux de toute personne dans le public, elle parvient à faire quelque chose que beaucoup de monde ne pourrait faire : jouer d'un instrument, chanter, oser se produire, entraîner le public dans son show, etc. Une personne handicapée, par une activité manufacturée, acquiert également un nouveau statut : celui de travailleur. Mais en comparaison avec une activité de type artistique, cette même personne ne parviendra pas à exécuter les mêmes tâches qu'une personne « normale », sans handicap, pour la simple et bonne raison que son handicap engendre des difficultés et des faiblesses.

Si l'on se rattache au concept de la VRS, on peut se demander en quoi diverge l'activité manufacturée de l'activité artistique.

Du concept de la VRS est bien sûr née la volonté de changer le regard des gens sur le handicap. La VRS contribue à replacer la personne dans sa dignité et à la considérer comme un sujet-citoyen à part entière, avec ses capacités et ressources.

Le rôle de travailleur donne à la personne en situation de handicap une amélioration de son statut, qui tout à coup, devient hautement valorisé, et lui permet une participation personnelle aux projets d'une entreprise.

Cependant, lorsqu'on parle de la société en général et du regard des gens, il faut s'attarder sur la réalité dans laquelle nous vivons.

Notre société se trouve dans une période de crise, et les inquiétudes vis-à-vis de la vie professionnelle ne laissent que peu de place aux personnes en marge de la société. Outre les personnes vivant avec un handicap mental, il y a les personnes atteintes dans leur santé physique, suite à un accident ou à une maladie, qui tout à coup ne peuvent plus exercer leur profession ; il y a les chômeurs, qui ont souvent de la peine à se reconvertir dans le monde du travail ; il y a les mères de famille qui, suite à un arrêt de travail dû à la maternité, ne retrouvent pas de place dans leur secteur, etc.

Malheureusement, définir le travail comme une cohésion sociale, un épanouissement, une valorisation et un moyen d'intégration, dans notre société occidentale actuelle, semble un peu utopique à mes yeux ! L'économie et le progrès demandent toujours plus au travailleur, elle se base sur deux grands principes : la productivité et l'efficacité.

Face à cette réalité, beaucoup de thèmes décrits dans les paragraphes précédents perdent évidemment de leur valeur. La société actuelle traverse une crise ; de nombreuses personnes sont en recherche d'emploi, des sociétés doivent fermer, les licenciements se succèdent. L'activité professionnelle devient dans ces cas-là une survie : elle assure un revenu ainsi qu'une place et fonction dans la société. Il n'est donc plus question d'épanouissement et de valorisation ; ce qui prévaut, c'est l'assurance d'avoir un emploi, de le conserver et de donner le meilleur de soi.

Tout à coup, que devient l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ? Si une personne ayant maintes compétences peine à trouver une place de travail, comment assurer un statut de travailleur à une personne vivant avec un handicap ?

Si l'on suit cette logique, basée sur une opinion personnelle, nous constatons que l'intégration par une activité manufacturée ou par une activité artistique diffère totalement.

Revenons à présent à mes hypothèses de départ et de travail. Est-ce que je peux ou non les vérifier ?

Comme **hypothèses de départ**, j'avais émis le fait que :

1) La musique, facteur de développement mental et psychique, répond aux besoins de la personne en situation de handicap.

2) La valorisation de la personne en situation de handicap peut être renforcée considérablement grâce à une activité musicale.

Ces deux hypothèses ont été vérifiées par l'investigation sur le terrain, entretiens et observations, auprès des musiciens en situation de handicap et des animateurs, mais également grâce à l'apport des éléments théoriques. Le sous-chapitre 6.1. traitant de l'impact d'une activité artistique sur une personne en situation de handicap, démontre que sous tous les angles, la musique répond aux besoins de cette personne et la valorise.

Les sous-hypothèses sont également validées. Nous pouvons constater que la musique est un véritable moyen d'expression pour les musiciens, elle leur permet de transmettre des émotions, entre eux et dans le public. La musique, comme communication, permet à certains musiciens de s'extérioriser. Autres éléments non négligeables, le développement de compétences du domaine des savoir-faire comme des savoir-être, un enrichissement des liens sociaux avec le groupe et avec le public, un épanouissement, une valorisation et une reconnaissance qui renforcent la confiance et l'estime de soi.

En second lieu, j'avais posé **deux hypothèses de travail** :

3) L'intégration de la personne en situation de handicap est mieux favorisée par une activité artistique que par une activité manufacturée.

D'après les différentes constatations que j'ai pu ressortir des entretiens, avec les musiciens vivant avec un handicap comme avec les animateurs, l'hypothèse pourrait être vérifiée dans le sens où la personne en situation de handicap prend le statut d'artiste face au public et le handicap s'efface petit à petit, l'étiquette est éradiquée.

Dans l'activité manufacturée, les tâches sont adaptées en fonction du handicap donc l'étiquette est plus que visible. L'intégration est donc facilitée lorsqu'il s'agit d'une activité artistique et créatrice.

Ceci dit, dans le cadre des ateliers protégés, que ce soit d'occupation ou de production, l'intégration de la personne handicapée par une activité manufacturée semble tout à fait cohérente. Mais ces ateliers se trouvent bien souvent au sein des institutions, ils sont en vase clos en quelque sorte. On parle alors d'intégration de la personne handicapée dans la vie professionnelle mais s'inscrit-elle vraiment dans l'intégration au sein de la société ?

Personnellement, je m'aperçois que dans notre société le travail productif semble souvent prendre le devant, et l'hypothèse de la favorisation de l'intégration par l'activité artistique pour une personne handicapée pourrait également s'avérer correcte.

En effet, dans notre société, il y a les savoir-être et les savoir-faire. Et bien que souvent les savoir-être semblent primordiaux (notamment dans les métiers du social et de la santé, donc les professions en lien avec des êtres humains), au sein de certaines entreprises, on accorde plus de valeur aux savoir-faire. Et dans ce contexte de valorisation de « faire » par rapport à « être », les personnes ayant une incapacité se retrouvent souvent désavantagées. Une personne ayant une incapacité n'est souvent pas reconnue comme une ressource sociale et économique pour la société. Cette perception crée des barrières autour de cette personne, qui ne semble pas pouvoir contribuer de manière efficace à un bon fonctionnement de notre société du travail.

Dans ce cas-là également, l'activité artistique donne un autre tournant à l'intégration. Elle la renforce car elle ne met pas en avant les difficultés de la personne mais ses compétences, et aptitudes en tant qu'artiste, et le public le remarque de suite. Et souvent, comme je l'ai énoncé à maintes reprises, les représentations suscitent un étonnement de la part du public, car beaucoup de personnes ne se sentent pas capables d'assumer ce que font ces artistes. Pourtant, ceux-ci sont en situation de handicap.

Relevons un point tout de même important qui pourrait contrer cette hypothèse. Economiquement, la personne handicapée travaillant en atelier ou intégrée au sein d'une entreprise reçoit un salaire en fin de mois. Le côté artistique ne lui permet pas de « gagner sa vie » et pour s'intégrer dans la société, il est nécessaire de pouvoir contribuer à ses besoins. Sans ressource économique, la personne est à nouveau perçue comme « hors

norme ». Et beaucoup d'artistes, comme les intermittents du spectacle, se retrouvent souvent dans des situations précaires.

N'assurant pas un revenu en fin de mois, l'activité artistique devrait plutôt être perçue comme un hobby, une passion, qui s'ajoute à l'activité manufacturée. C'est le cas du groupe de musique du Centre de Loisirs : l'art n'est pas leur métier, la plupart des musiciens travaillent en ateliers. Lors des entretiens, même s'ils s'évadaient quelquefois du sujet, les musiciens n'ont que rarement parlé de leur activité professionnelle, ils sont restés dans le sujet de la musique. Ils admettent cependant que l'évolution de leurs compétences et savoir-être au sein du groupe a engendré une évolution dans leur vie professionnelle également. Ce cas de figure soutiendrait à nouveau l'hypothèse selon laquelle l'intégration de la personne en situation de handicap serait mieux favorisée par l'activité artistique.

4) L'art étant « anormal » tout comme la personne handicapée, lorsque l'handicapé devient un artiste, l'altérité disparaît.

L'art permet d'exister, c'est souvent à travers l'art que la personne se sent vivante, elle met en éveil ses sens. Etre créatif, c'est être actif, être sujet.

Baude (2004, p.25) s'arrête sur la définition de la créativité : « Le mot créativité vient du latin *creare*, qui signifie donner la vie, tirer du néant. La créativité renvoie à la capacité d'invention, de réalisation de quelque chose qui n'existe pas encore et au pouvoir de le former. La créativité serait cette capacité à réaliser, former, concevoir, élaborer, imaginer, inventer et produire. Même si l'œuvre, l'ouvrage d'art n'est pas toujours un langage accessible directement, il est langage. »

Les musiciens du groupe sont conscients que cette créativité fait émerger de véritables capacités chez eux. Le langage qu'ils utilisent, ici la musique, amène à une prise de conscience dans le public : en face d'eux se trouvent des artistes.

La société, dans le monde artistique, est le public. Une personne handicapée sur une scène, entrain de jouer d'un instrument, de chanter, de se donner en spectacle, est un artiste avant tout, pour quiconque au sein de ce public.

L'hypothèse pourrait donc être validée : on a plus besoin de diviser la société en deux, il n'est plus question de politique, d'économie, de loi du plus fort ; à présent c'est le talent et la

créativité qui émergent et qui redonnent à chaque personne du public, pour autant qu'elle ait cette sensibilité, des yeux d'enfant. Les gens ont besoin d'être étonnés, surpris, passionnés... et la personne handicapée, avec sa nouvelle étiquette d'artiste, contribue à cet étonnement, donc à sa propre intégration au sein de la société !

Nous pouvons donc considérer l'activité artistique et créatrice, ici la musique, comme un vecteur d'intégration dans toutes ses dimensions.

Pour conclure, je souhaite reprendre la phrase d'un des musiciens du groupe (E3) en entretien : *« Je ne suis pas seulement une personne qui est handicapée, parce que c'est ce que je suis même s'il est petit mon handicap, mais je ne suis pas débile, je peux montrer autre chose, je ne suis pas seulement quelqu'un qui travaille dans un atelier. Les handicapés ne sont pas seulement des personnes passives, là je m'investis. »*

Il peut montrer autre chose : son talent... et celui-ci dépasse amplement le handicap.

8. Conclusion

8.1. Perspectives et pistes d'actions

Pour faire suite à mon travail de recherche, je souhaite mettre en évidence d'éventuelles perspectives et pistes d'action qui se dégagent de ma recherche et de mes réflexions.

En premier lieu, j'estime que le travailleur social a un rôle primordial à jouer dans cette thématique de l'intégration de la personne handicapée, en percevant les différents outils et moyens qui puissent intégrer les personnes dites hors normes. Effectivement, la personne handicapée nécessite une aide, des ressources, et des moyens concrets pour se socialiser. Le chômeur, tout comme l'enfant rencontrant des échecs dans sa scolarisation et/ou dans sa socialisation, est tout autant touché par cette problématique de l'intégration.

Pour cela, le travailleur social se doit de faire preuve de créativité et d'innovation dans sa pratique. Au terme de ce travail, je reconnais que l'activité artistique peut être un outil de travail privilégié et adapté, pour l'éducateur social comme pour l'animateur socioculturel.

Ceci dit, une activité musicale ou théâtrale exige une préparation, des connaissances et compétences spécifiques de la part du professionnel. Si celui-ci est sensibilisé aux différents apports d'une telle activité, il pourra l'exercer selon les besoins de chaque participant et mener l'activité à bien. La musique est accessible à tous, il suffit d'y croire !

En second lieu, l'intégration ne se réalise que s'il y a contact avec l'extérieur. Pour les résidents d'une institution, un contact direct avec des artistes (musiciens, comédiens, acteurs...) et la pratique de cet art en commun peut réveiller chez ses personnes un côté imaginaire, des émotions qu'ils ne soupçonnaient pas auparavant.

Le sport semble une pratique commune dans la plupart des institutions socio-éducatives, pour le défoulement, le développement de compétences motrices, mais également pour le fair-play et le jeu en équipe. La musique détient des atouts parfois peu connus, elle représente une alternative tout aussi importante pour le développement de la personne en situation de handicap. Il me semble que les travailleurs sociaux devraient être plus sensibles à cet apport.

8.2. Nouveaux questionnements

Je remarque que la partie de ma recherche consacrée à l'intégration par le travail, bien qu'elle se réfère à de nombreux écrits et articles, demeure subjective. Il me semblerait pertinent de poursuivre en interrogeant des personnes du terrain, comme des MSP ou des directeurs d'entreprise où travaillent des personnes en situation de handicap. Il serait tout autant bénéfique de questionner les gens, en général, par un micro-trottoir ou par des questionnaires écrits. Il faudrait, cependant, distinguer des groupements de personnes, faisant partie des différentes « couches » de la société, en raison de leur situation professionnelle, économique, sociale, familiale, etc. Bien sûr, une telle étude avec un si grand échantillon de personnes, nécessiterait un travail de longue haleine.

Ma recherche revient sur l'intégration, mais sous un point de vue général. Plus spécifiquement, il y aurait l'intégration sociale, professionnelle, artistique, et toutes trois méritent une réflexion. De nombreuses hypothèses peuvent émerger de chaque type d'intégration. Une personne peut être intégrée professionnellement sans pour autant l'être socialement. Mais si je m'étais attardée sur ces distinctions, mon travail aurait débouché sur d'autres questions et de nouvelles hypothèses. Mais il me semble intéressant de creuser quant à ces différentes situations d'intégration.

8.3. Bilan professionnel et personnel

L'expérience du travail de recherche m'a permis de déceler des compétences que je n'avais jusqu'alors pas exploitées, mais il m'a également fait prendre conscience de mes limites.

Par rapport au choix du sujet, je savais d'emblée que j'allais me lancer dans la musique ; ceci dit, les questions qui me venaient en tête étaient trop vastes et peu d'entre elles étaient suffisamment précises. Les diverses expériences concernant la musique dans ma vie personnelle et professionnelle m'ont motivée à creuser dans le champ de l'apport et de l'impact de la musique. J'ai travaillé à deux reprises avec des personnes vivant avec un handicap et ayant utilisé la musique dans ma pratique, je voulais à tout prix montrer quel sens pouvait avoir cet outil dans le métier d'éducateur.

En fin de formation, les étudiants peuvent choisir un module Oasis dans l'une des HES de Suisse Romande. C'est durant ce module que j'ai rencontré les musiciens et animateurs socioculturels qui ont collaboré à mon travail de recherche. En effet, nous avons visité

plusieurs institutions et centre de loisirs de la région, et cette rencontre avait suscité un grand intérêt de ma part. Ce n'est que plusieurs mois plus tard que j'ai repris contact avec les animateurs afin de pouvoir ne serait-ce qu'observer une répétition.

Dès les premières notes jouées, j'ai su que ces musiciens allaient apporter des réponses à ma recherche. Pourtant, je n'avais pas de question de départ précise, juste quelques éléments théoriques sur l'art-thérapie et la musicothérapie. Ceci dit, suite à une proposition des animateurs, je me suis plongée, dès la semaine suivante, dans des entretiens. J'ai imaginé pouvoir éclaircir ma question de départ et créer de nouvelles hypothèses grâce aux informations qui ressortiraient de ces entretiens.

Mon directeur de mémoire a fait preuve de beaucoup de souplesse et m'a donné l'occasion d'adopter une démarche originale sans suivre le schéma ordinaire proposé pour le projet de mémoire.

J'ai donc retranscrit les entretiens, trié et synthétisé les informations, et ressorti de ces données une question de départ et des hypothèses de travail.

Ensuite, j'ai continué ma recherche documentaire tout en débutant l'analyse. Il me fallait faire une comparaison entre quelque chose de très concret : les entretiens et observations concernant l'apport de la musique pour les personnes handicapées, et quelque chose de plus conceptuel : les informations récoltées dans les livres et sur Internet concernant le travail comme moyen d'insertion.

Le plus difficile, après avoir regroupé toutes ces informations, fut la synthèse. Mon point de vue en tant que travailleuse sociale devait se confronter aux opinions de la société. Mais lorsqu'on parle de société, celle-ci se divise.

La thématique de l'intégration des personnes handicapées n'est pas considérée de la même manière par tous. Il y a, d'un côté, les gens qui prônent une société qui intègre les personnes hors norme ; et puis, il y a la société matérielle, capitaliste, où la loi du plus fort règne, où la personne handicapée n'est pas vue comme une ressource.

Mes hypothèses devaient donc être perçues sous les deux points de vue et ceci m'a demandé beaucoup d'effort et de concentration. Si j'étais restée braquée sur ma position de travailleuse sociale, la synthèse n'aurait pas été objective, il me fallait prendre chaque élément en considération.

Ce mémoire de fin d'études fut une étape difficile personnellement. C'est un travail de longue haleine qui repose sur de longs mois de doute, de questionnement, où les remaniements

furent à chaque fois nécessaires. J'admets que j'ai traversé des moments pénibles car je ne me plais pas à me retrouver dans des situations de doute comme celle-ci.

Il m'est même arrivé de vouloir changer littéralement de sujet, histoire d'avoir des statistiques et plus de documentation. Mon sujet me semblait si ouvert et complexe, c'est une thématique évidemment peu étudiée. Mais c'est également pour cette raison qu'à présent, je me sens fière d'avoir choisi un thème plus « ouvert ». Il me tenait à cœur et, bien que parfois j'aie voulu m'en débarrasser, il me tient d'autant plus à cœur aujourd'hui.

Au niveau des savoir-faire, je pense être plus structurée et précise dans la construction d'une telle réflexion. Quant aux savoir-être, j'ai développé une grande patience et persévérance. J'ai appris à mieux gérer mon stress, à faire preuve d'assurance dans les périodes de gros doutes et à me faire confiance.

9. Bibliographie

9.1. Monographies et travaux de mémoires

BAUDE, Jean-Michel. *Pédagogie de l'expression et de la créativité*. Paris : Vuibert, 2004.

BERTHOUSOZ, Sandra, SCHWERY, Muriel. *La musique des mots : les techniques artistiques au service des besoins de la personne âgée placée en EMS*. Sion : HEVS2, 2003. (Mémoire de Fin d'Etudes)

BOLTRINO, Pedro José. *Música y educación especial*. Buenos Aires: Ediciones de la Orilla, 2006.

BOYER-LABROUCHE, A. *Manuel d'art-thérapie*. Paris : Dunod, 2000 (2^{ème} édition).

CAMPBELL, Don. *L'effet Mozart : les bienfaits de la musique sur le corps et l'esprit*. Montréal : Le Jour Ed., 1998.

DOLTO, Françoise. *L'image inconsciente du corps*. Paris : Ed. du Seuil, 1992.

Dr. MURET, Marc. *Les arts-thérapies*. Paris : éditions Retz, 1983.

DUCOURNEAU, Gérard. *Introduction à la musicothérapie : la communication musicale, son rôle et ses méthodes en thérapie et en rééducation*. Toulouse : Ed. Privat, 1977.

DUCOURNEAU, Gérard. *Eléments de musicothérapie*. Paris : Dunod, 2002.

GAUDIN, Yves. *Musique et problématique autistique : perspectives d'une musicothérapie*. Ayent : février 2007. (Mémoire de Fin d'Etudes)

GEISER, Gilles. *La place et la fonction de la musique pour les jeunes adultes vivant avec une déficience mentale*. Genève : Université de Genève, 2001. (Mémoire de licence en sciences de l'éducation)

GLASER, Barney G, STRAUSS, Anselm L. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies For Qualitative Research*. Hawthorne: Transaction Publishers, 1967.

HEMSY DE GAINZA, Violeta. *Pedagogía musical: dos décadas de pensamiento y acción educativa*. Buenos Aires: Grupo Editorial Lumen, 2002.

GREEN, Anne-Marie. *Des jeunes et des musiques : rock, rap, techno...* Paris : Ed. L'Harmattan, 1998.

HIRSCH-BONNET, Thérèse. *Musique et rééducation : expériences de thérapie musicale avec des enfants mentalement handicapés*. Le Mont-sur-Lausanne : Ed. Ouverture, 1990.

JECKER-PARVEX, Maurice. *Retard Mental, Contribution pour un lexique commenté*. Lucerne: SZH/SPC, 1996.

KUPPERSCHMITT, Josette. *La musicothérapie en Clinique adulte, ou l'expérience active de la musique dans un hôpital psychiatrique*. Paris : L'Harmattan, 2000.

LAMON, Jacqueline. *Approche du chant comme moyen pédagogique chez les handicapés mentaux*. Sion : CFPS, 1986. (Mémoire de Fin d'Etudes)

LAPEYRE, Michel. *Musicothérapie : relation à soi, communications avec autrui*. Parempuyre : Editions du Non Verbal, 2007.

LECOURT, Edith. *Découvrir la musicothérapie*. Paris: Ed. Eyrolles, 2005.

LEGUY, Patrice. *Travailleurs handicapés: reconnaître leur expérience: vingt-quatre établissements et services d'aide par le travail coopératif pour valoriser les compétences acquises*. Toulouse : Erès, 2007.

PLATON. *La République*. Paris : GF Gallimard, 1998.

ROSENSTIEHL, Barbara. *Polyhandicap et musicothérapie : vers une ouverture relationnelle*. Parempuyre : Editions du Non Verbal, 2006.

SUGNAUX, Bertrand. « *Je joue du piano donc je suis* » : *la représentation et l'intégration sociale d'une personne ayant un handicap mental au travers de prestations musicales*. Givisiez : 2001. (Mémoire de Fin d'Etudes)

WOLFENBERGER, Wolf. *La Valorisation des Rôles Sociaux : introduction à un concept de référence pour l'organisation des services*. Genève : Ed. Des Deux Continents, 1991.

9.2. Documents et articles

DUPONT, Alain. Valorisation des rôles sociaux et santé mentale : le rôle du travailleur productif dans l'entreprise sociale. *SRV-VRS : la Revue Internationale de la Valorisation des Rôles Sociaux*, 1994, Vol. 1 (1), pp.19-28.

PELLETIER, Jacques. Stratégies et partenariats dans l'actualisation de l'identité professionnelle du travailleur qui présente un handicap mental. *SRV-VRS : la Revue Internationale de la Valorisation des Rôles Sociaux*, 1994, Vol.1 (1), pp.7-14.

TREMINTIN, Jacques, BENLOULOU, Guy, dossier « Musique et Travail Social ». *Magazine Lien Social*, 19 juin 2008, n°889, pp.10-13.

9.3. Sites et pages Internet

ASMT, Association Professionnelle Suisse de Musicothérapie. *Musicothérapie*. [En ligne] Mise à jour : 2007. Adresse URL : <http://www.musictherapy.ch/> (page consultée le 3 décembre 2007)

ASSOCIATION MUSIQUE ET HANDICAP 78. *La musique à la portée de tous*. [En ligne] Mise à jour : 2009. Adresse URL : <http://www.musiquehandicap.com> (page consultée le 2 février 2009)

BOLLI, Anne. *Envol en voix, atelier musical et musicothérapie*. [En ligne] Mise à jour : 2007. Adresse URL : <http://www.envol-en-voix.ch/index.html> (page consultée le 2 décembre 2007)

CFMI, Centre de Formation de Musiciens Intervenants. *La musique en milieu de la santé et en milieu social*. [En ligne] Mise à jour : 2008. Adresse URL : <http://umb-www-01.u-strasbg.fr/musims/> (page consultée le 22 octobre 2008)

FLUSSER, Victor. *Compte-rendu de la journée Recherche-Action de l'Université Européenne d'Été, 2006, sous le thème « Musique en institution sociale »*. [En ligne] Mise à jour : 2006. Adresse URL : <http://umb-www-01.u-strasbg.fr/musims/Templates/cr%20de%20l%27uee.pdf> (page consultée le 8 octobre 2008)

UPMF, Université Pierre Mendès Frances, en Sciences sociales et humaines. *Théorie des besoins*. [En ligne] Mise à jour : 2009. Adresse URL : <http://webu2.upmf-grenoble.fr/emanagement/HTML/Th%E9o%20des%20besoins.htm> (page consultée le 9 octobre 2009)

10. Annexes

Annexe 01 :

Objectifs du travail de recherche

Annexe 02 :

Tableau sur la Valorisation des Rôles Sociaux

Annexe 03 :

Guide d'entretien semi-directif pour les animateurs socioculturels

Annexe 04 :

Guide d'entretien semi-directif pour les musiciens en situation de handicap

Annexe 05 :

Retranscription des entretiens et du focus groupe sous forme de tableaux, triés par thématiques

Annexe 01 : Objectifs du travail de recherche

L'objectif principal de ma recherche est le suivant :

Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'apport de la musique et de l'art dans la prise en charge et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Comme sous-objectifs, je me fixe de :

- 1) Connaître les rôles et fonctions et interroger les professionnels en lien avec la musique dans le travail social.
- 2) Identifier les besoins des bénéficiaires
- 3) Observer des répétitions et/ou des séances de musicothérapie
- 4) Questionner les participants de ces diverses activités musicales
- 5) Etablir un lien entre l'utilisation de la musique et ma pratique professionnelle en tant qu'éducatrice sociale
- 6) Lire et analyser des ouvrages concernant la musique, la musicothérapie/l'art-thérapie, le handicap, la mise en place de projets, l'intégration, etc.

Annexe 02 : Tableau sur la Valorisation des Rôles Sociaux**Implications de l'action de valorisation du rôle social**

WOLFENBERGER, Wolf. *La Valorisation des Rôles Sociaux : introduction à un concept de référence pour l'organisation des services*. Genève : Ed. Des Deux Continents, 1991, pp.72-74.

| Essentiellement pour améliorer les images sociales | Essentiellement pour développer les compétences personnelles |
|---|---|
| La création de conditions physiques et sociales préalables à la mise en valeur des perceptions sociales des individus | La création de conditions physiques et sociales préalables à la mise en valeur des compétences des individus |
| AU NIVEAU INDIVIDUEL | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Age approprié et culturellement valorisé - Apparence et habillement personnel - Etiquettes personnelles et formes d'interpellations - Possessions personnelles - Droits - Activités comprenant celles perçues comme présentant un risque - Développement des attentes de rôles présentant un défi et des rôles sociaux valorisés - Relations avec d'autres symboles personnels valorisés | <ul style="list-style-type: none"> - Liste des besoins réels et précis - Intensité du programme de développement - Individualisation du programme - Prévention/compensation des déficiences - Dispositions nécessaires pour assurer un environnement physique et relationnel en sécurité - Enseignement de la maîtrise et de la discipline personnelle - Enrichissement des expériences sociales - Développement d'une autonomie et de droits appropriés - Apprentissage d'une identité et de comportement socio-sexuels appropriés - Acceptation d'un risque adapté - Obtention de ressources financières suffisantes et des moyens pour y accéder - Accès à des rôles sociaux adaptés, fondés sur la compétence et la promotion |
| La création de conditions physiques et sociales préalables à la mise en valeur des images sociales via les caractéristiques des structures sociales | La création de conditions physiques et sociales préalables à la mise en valeur des compétences via les caractéristiques des structures sociales |
| AU NIVEAU DES SYSTEMES SOCIAUX PRIMAIRES ET INTERMEDIAIRES DE LA PERSONNE | |
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Age approprié et culturellement valorisé</u> - Activités, rythmes et routines - Noms des programmes, facilité d'accès | <ul style="list-style-type: none"> - Proximité du service par rapport aux clients et leurs familles, aux regroupements de population et à leurs ressources |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Regroupements et activités - Agencement et apparence des locaux - Perception positive des intervenants professionnels - Amélioration des regroupements et juxtapositions avec des personnes plus valorisées ou moins dévalorisées - Intégration sociale valorisée dans la société - Eviter les groupes stigmatisants | <ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'accès pour le client et le public vers ou à partir de la structure - Niveau d'exigences élevé pour les organisations et le continu du programme - Priorité aux structures éclatées et non aux regroupements importants - Promotion des regroupements et juxtapositions avec des personnes plus compétentes à l'intérieur des structures sociales - Compétences des professionnels et autres intervenants |
| <p>La création de conditions physiques et sociales préalables à l'amélioration de l'image sociale dans la communauté en général.</p> | <p>La création de conditions physiques et sociales préalables au développement des compétences dans la communauté en général.</p> |
| <p>AU NIVEAU DU SYSTEME COMPLET D'UNE PERSONNE</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Education et formation d'une attitude positive dans le public - Modelage d'attitudes positives et les interactions avec des personnes dévalorisées - Financement adéquat des services | <ul style="list-style-type: none"> - Lois non-discriminatoires - Accès aux lieux publics - Lieux de formation adéquats pour le personnel des services - Continuité d'un programme complet et détaillé à l'intérieur et entre les systèmes de services - Modalités et types de financement souples et adéquats qui privilégient les aspects valorisants du service |

Annexe 03 : Guide d'entretien semi-directif pour les animateurs socioculturels

Questionnaire pour entretiens

Pour les animateurs de l'activité musicale

- **Questions générales :**

- Quelle est votre formation ? Parcours professionnel ? Parcours musical ?
- Comment vous est venue l'idée de développer ce projet de groupe de musique avec des personnes en situation de handicap mental ?
- Depuis quand utilisez-vous la musique dans votre profession ?
- Comment se déroule une répétition ?
- Quelles sont les motivations des participants ? comment les ressentez-vous ?
- Quels échos recevez-vous de la part des musiciens ?

- **Questions ciblées sur les thématiques de mon travail :**

- Selon vous, quel est l'impact général de la musique et d'une telle activité musicale sur les personnes en situation de handicap ? et plus particulièrement :
 - Au niveau de la communication ?
 - Au niveau de la valorisation ?
 - Par rapport au développement des compétences ?
 - Vis-à-vis de la socialisation et de l'intégration ?
 - Percevez-vous une évolution au fil du temps ?
- La relation avec le public est-elle une force pour le groupe ? Comment la percevez-vous ? Comment pensez-vous que les musiciens ressentent ce lien ?
- Les relations entre participants, et entre animateurs et participants se sont-elles renforcées au fil du temps ? Si oui, de quelle manière ?
- Comment qualifiez-vous l'importance de la musique et de l'art dans le relationnel ?
- De quelle manière percevez-vous la musique comme un outil pour le travailleur social ? Pensez-vous que son utilisation soit adéquate pour tout travailleur social ou les connaissances et l'expérience sont-ils nécessaires ?

Annexe 04 : Guide d'entretien semi-directif pour les musiciens

Questionnaire pour entretiens

Pour les participants

- Depuis quand faites-vous partie du groupe ?
- Qu'est-ce qui vous a donné envie d'entrer dans ce groupe de musique ?
- Quelle est votre appréciation globale de l'activité musicale ? Et qu'est-ce qui vous plaît le plus ?
- Comment vous sentez-vous à la fin d'une journée de répétition ?
- En quoi est-ce que le groupe vous aide ? Plus précisément :
 - Dans votre vie de tous les jours ?
 - Au niveau de la communication ?
 - Permet-il de construire des liens, de nouveaux contacts ?
 - Favorise-t-il l'expression ? (des sentiments, des émotions...)
- Vous sentez-vous valorisé depuis que vous faites partie du groupe ?
- Pensez-vous avoir développé des compétences ? Si oui, lesquelles et comment ?
- Pouvez-vous prendre des responsabilités et faire des choix au sein du groupe ?
- Sentez-vous que votre propre image s'est renforcée ? Si oui, de quelle manière ?
- Comment ressentez-vous la relation avec le public ?
- Considérez-vous la musique comme un plaisir, une passion, un « métier » ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que la musique apporte dans votre vie ?

Annexe 05 : Tableaux des entretiens et du focus groupe

| Motivation personnelle | |
|---|--|
| <p>Entretiens avec les participants</p> <p>(Personnes en situation de handicap)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Je me sens valorisée (E1) - L'instrument fait partie de moi (E1) - A la fois un plaisir, un métier et une passion (E1) - Le son (rythme), avec la batterie, est pour moi l'essentiel dans un groupe (E2) - La musique est une passion depuis 20 ans (E2) - J'ai une passion : la musique. Ca me plaît de partir en voyage avec le groupe (E3) - Grande passion et plaisir, ca va de soi. Ca m'apporte du bonheur et il faut vivre sa passion à fond (E3) - Pour l'ambiance, la bonne humeur des gens, le sourire. Pour connaître des endroits différents, voyager. (E4) - La musique est un défoulement, un moyen d'évasion, un peu comme faire du sport. Elle apporte de l'amitié, de la confiance. (E4) - La musique est un loisir, un plaisir. Avec la musique, je suis content (E5) - J'aime chanter, danser et être avec les autres (E6) - La musique est un loisir. Je suis heureux avec les bâtons, fier de moi-même. (E6) - J'ai besoin d'avoir un loisir, une occupation, un but, et de ressortir ce qu'il y a au fond de moi. (FG) - La pratique de la musique répond à mes besoins, mes attentes, mes désirs, je ne ressens plus cette solitude que je ressentais avant, la musique m'accompagne. (FG) |
| <p>Entretiens avec les professionnels</p> <p>(Animateurs socioculturels)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation, l'entrée en contact avec les autres - Les personnes handicapées ont beaucoup de sensibilité à la musique et l'émotion est si forte, dans le chant surtout ! - Pour les personnes qui vivent des phases, des cycles (hauts et bas), des périodes pouvant être très difficiles à vivre, la musique est une véritable ressource. - La musique est une motivation, pour certains elle aide à aller bien. Quand des gens sont dans un mauvais cycle, le seul endroit où ils continuent à venir, c'est à la répétition du groupe, et ce n'est pas une obligation. Ce qui est incroyable, c'est qu'on a jamais dû annuler un concert, même dans des phases très « down » les musiciens sont là ! |
| <p>Observation d'une répétition</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La journée de répétition a lieu en milieu de semaine, le mercredi. Elle permet de couper la semaine de travail par quelque chose de différent, de plus attractif peut-être, et les musiciens sont motivés dès leur arrivée, tôt le matin. - Les animateurs organisent un petit déjeuner avant d'attaquer la répétition de façon à pouvoir discuter avec les participants et de faire un tour de table. De cette manière, les personnes se déchargent de ce qu'ils ont dans la tête, ils se vident l'esprit pour n'avoir plus qu'un objectif primordial pour leur journée : faire de la musique. |

| Liens sociaux avec le groupe | |
|--|---|
| Entretiens avec les participants (Personnes en situation de handicap) | <ul style="list-style-type: none"> - L'animateur me guide (E1) - On est très relationnels : on se regarde, on sait qui joue, on s'écoute (E1) - J'ai confiance aux musiciens, ils me soutiennent un peu et c'est normal. (E1) - On est une bande de copains, on plaisante, lorsqu'il y a des tensions on en parle (E2) - L'animateur, est plus qu'un ami, c'est comme un parent pour moi car il m'a beaucoup aidé, la musique étant un plus. (E3) - Tous, je les aime, tous autant qu'ils sont, je ne pourrais pas vivre sans (E3) - La musique me permet de m'épanouir dans l'échange de sentiments (E4) - La musique favorise les liens dans le groupe (E4) - Je suis plutôt là parce que c'est une bonne équipe (E4) - Ce qui me plaît le plus, c'est l'équipe. (E5) - Grâce au groupe, j'ai pu me faire des amis. Je vois le bassiste en dehors par exemple (E5) - J'ai une grande confiance de jouer en groupe, je me sens valorisé. (E5) - J'aime être avec les autres (E6) - Les gens du groupe sont plus des collègues que des amis. (E6) |
| Entretiens avec les professionnels (Animateurs socioculturels) | <ul style="list-style-type: none"> - Par rapport au trac, on en discute mais généralement il est bien géré. On s'encourage mutuellement avant de monter sur scène, « on se synthétise tous ensemble », c'est comme un rituel. - Par rapport au comportement social, ce qui est le plus frappant, c'est que de plus en plus le groupe fait corps, il y a une véritable unité. - La belle histoire du groupe, c'est les liens qui se tissent, la confiance qui s'installe. Il faut être cohérent pour que le groupe fonctionne. - Je mets beaucoup d'affect dans mes rapports avec les participants. La musique aide à construire des relations, par les sourires, les regards. - Quand on met en place un concert, ça prend presque la forme d'une pièce de théâtre, on plaisante, on rigole et ça amène un étonnement des gens. On vite à chaque fois une aventure. Ça fait plus de 8 ans qu'on joue ensemble, on est comme une famille, certains doivent penser qu'on a des stéréotypes au niveau relationnel, on est très proches. - Beaucoup de choses se passent entre nous : des regards, des moments où on se soutient ; c'est vrai qu'on arrive à fonctionner de manière incroyable, tout se gère, chacun sait exactement ce qu'il doit faire (rôle). - On a une vie qui pourrait presque s'apparenter à une vie de famille, on est dans une dynamique très famille, lors des tournées notamment. |
| Observation d'une répétition | <ul style="list-style-type: none"> - Un musicien prend le micro sur une chanson mais n'est pas encore prêt à chanter seul : manque de concentration, de confiance, et difficulté à mémoriser les paroles. Il chante donc en duo avec le chanteur et on remarque directement qu'il reprend de l'assurance. - Lorsqu'une chanson est bien dynamique, les musiciens dansent et s'échangent des sourires. On sent l'ambiance qui monte ! - On remarque une grande complicité entre les musiciens et les animateurs, rien que dans les regards et les sourires échangés. - Jam session pour terminer la répétition : certains ajoutent des solos, d'autres dansent, ambiance « folle », on ressent, en tant que spectateur, le plaisir qui se dégage des musiciens et le bonheur d'être ensemble ! - Les interactions entre tous les musiciens permettent la synchronisation et la bonne production. |

| Liens avec le public | |
|---|--|
| <p>Entretiens avec les participants</p> <p>(Personnes en situation de handicap)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Mes parents viennent me voir et je me sens adulte (E1) - Il y a beaucoup de relation avec le public : les sifflements et applaudissement me donnent de la force (E1) - On fait connaissance avec des gens en allant se produire (E2) - Maintenant les gens nous connaissent, nous regardent plus, je ne passe plus inaperçu, mais cela dépend comment le regard est posé sur toi, parfois tu te sens à l'aise parfois pas (E2) - Il y a un échange. Les gens sont à l'écoute, applaudissent, dansent, parfois ils sont presque hystériques, c'est génial. Il y a une fierté, mais pas mal placée (E2) - La musique, à la différence du reste, a une vertu : elle m'a permis et me permet de créer plein de contacts. (E3) - Face au public, je parle à des amis, je me livre (E3) - Parfois, dans certains contextes (institutions, centres) je n'ai pas envie d'y être car c'est difficile avec le public ; mais en général on a pas à se plaindre. Je ressens beaucoup de fierté et émotion. J'adore le public. Mais je garde la tête froide. J'envoie des bisous au public à la fin. Je me rends compte que le travail mène à quelque chose. Les gens crient parfois, le public est avec nous ! - La musique me permet de m'épanouir dans l'échange de sentiments (E4) - On a une petite fierté et on est contents d'avoir participé à ça. (E4) - Au début, la relation avec le public était difficile lorsqu'il s'agissait des personnes handicapées, il faut savoir gérer. (E4) - C'est bien de donner des concerts, je me sens fier devant le public (E5) - Nous avons eu des remarques flatteuses de la part du public ! - |
| <p>Entretiens avec les professionnels</p> <p>(Animateurs socioculturels)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Deux membres du groupe participent aux répétitions mais pas aux concerts car ils rencontrent des difficultés au niveau de la fatigue, gestion des émotions, et problèmes physiques. - Le public se rend compte qu'il a devant lui des pers. Handicapées capables de produire quelque chose qu'eux n'arriveraient pas à faire. Ça permet de gommer le handicap, un dénominateur commun se crée. - Le groupe a besoin, est dépendant du public. On se nourrit des bravos et des félicitations. La gratification est un élément constructeur incomparable. - Lors d'une prestation, 3 personnes ont fondu en larmes devant le chanteur. - La scène, c'est notre richesse et notre valeur ! Le public nous renvoie quelque chose. Dans un 1^{er} temps, il nous regarde d'un drôle d'air en se disant « mais qu'est-ce que c'est que cette équipe ? » mais au bout d'un ou 2 morceaux, souvent les gens se rendent compte de ce qu'on fait, de ce qui se passe sur la scène, de cette connivence, cette ambiance qu'il y a entre nous, eux seraient peut-être incapables de l'avoir, tout comme de produire un morceau, de faire de la musique. Les gens reconnaissent les capacités des musiciens et cet échange-là prend une immense valeur et tout d'un coup, cette différence qu'il peut y avoir au 1^{er} abord, au niveau visuel (parce que l'œil regarde et juge) disparaît quelque peu. Tu vois la personne, tu te fais des idées, mais après si tu te laisses aller, tu observes ce qui se passe sur scène, tu fais abstraction de tes préjugés et tu vas être touché ! - La musique qu'on fait, elle marche, ça rappelle des souvenirs aux gens, on touche quand même un public dont la moyenne d'âge se situe entre 30 et 50 ans. Tout ça nivelle les gens, et le côté « émotions » va enlever ce côté visuel, regard. On est tous comme ça, on regarde avant. C'est un peu le phénomène où le handicap s'efface au bout d'un moment. La musique est, selon moi, le vecteur le plus facile dans l'art pour l'intégration. Rien qu'avec le rythme, la musique aide par rapport à l'émotion. La peinture c'est plus subjectif... |

| Plan psychologique, émotionnel | |
|---|---|
| <p>Entretiens avec les participants</p> <p>(Personnes en situation de handicap)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Cette activité me fortifie, me stabilise psychologiquement (E1) - Après une journée de répétition, je me sens fatiguée, mais c'est une fatigue positive (E1) - Quand je suis pas bien, je me renferme alors je mets ou joue de la musique dynamique, ça me stabilise (E1) - Je me sens mieux dans ma peau, j'ai plus confiance en moi, grâce à ce groupe je me sens adulte (E1) - Pendant les concerts, je suis dans mon monde (E1) - Les répétitions me donnent la pêche (E2) - J'essaie de rester toujours au même niveau, peu importe mon humeur (E2) - La musique fait partie d'un ensemble d'éléments qui font que j'ai confiance en moi (E2) - La musique contribue à avoir la vision de « si l'on veut, on peut » (FG) - Il m'est difficile d'accepter les remarques, bien qu'elles soient constructives (E2) - Mon image s'est renforcée (E2) - Après la répète, fatigue positive, heureux (E3) - Quand je chante, je laisse tout de côté (E3) - La musique m'a aidé à avoir confiance en moi, à me décoincer, à m'ouvrir aux autres, à enlever beaucoup de choses mal que j'avais en moi, je m'évade (E3) - Après des mois d'absence, j'ai eu une grande émotion en les retrouvant. J'ai chanté un morceau, les larmes me sont revenues, j'ai pleuré, j'étais ému, c'étaient des larmes de joie (E3) - Mon image s'est renforcée par la musique même si j'ai toujours eu une mauvaise image de moi : je ne m'aime pas et me suis jamais aimé. Ça m'aide à plus m'accepter (E3) - Je n'ai pas l'air comme ça mais je suis quelqu'un de très émotif, d'hypersensible. (E3) - Parfois je me sens satisfait, parfois pas. Si je n'ai pas bien joué ou/et réussi à m'éclater, à me faire plaisir, à communiquer avec les autres (j'ai pas mal de peine à communiquer) des fois, je ressens comme un échec la répétition. J'aime bien quand les choses sont bien faites. (E4) - Les concerts, c'est toujours une contrainte car on a un peu de stress avant, qu'on arrive à bien assumer un concert, que les gens s'amusent. On a une petite fierté et on est contents d'avoir participé à ça. (E4) - A la fin d'une répète, je me sens relâché. Je ressens de la fatigue tout en ayant de l'énergie. (E5) - Peu importe le tempérament et l'humeur du jour, je me donne toujours à 100% dans ce que je fais (E5) - Je suis fatigué après la répétition, je n'ai pas envie d'en parler. (E6) - Je me sens seul, et je n'ai pas beaucoup confiance (E6) - La musique m'apporte de la satisfaction, « la musique m'a construit une vie » (FG) - Ça m'aide à sortir des émotions, je les montre par la musique. D'ailleurs je me souviens d'un concert au Canada, on était tous alignés à la fin et on a reçu des roses, ce fut un moment de grande émotion. (FG) - J'ai besoin de ressortir ce qu'il y a au fond de moi. (FG) - La musique m'a aidé à sortir beaucoup de choses. Avant, j'étais hyperémotif, je le suis toujours mais moins. Comme l'a dit N. « La musique m'a construit une vie », je le pense aussi. Au niveau de l'émotion, les roses après le concert ou le petit garçon trisomique qui a dansé après nous au concert du Sri Lanka, ce sont des exemples de moments qui m'ont touché, fortement. |

| | |
|--|---|
| <p>Entretiens avec les professionnels (Animateurs socioculturels)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - On peut considérer cette activité comme thérapeutique sans que ça en soit l'intention. - Deux membres du groupe participent aux répétitions mais pas aux concerts car ils rencontrent des difficultés au niveau de la fatigue, gestion des émotions, et problèmes physiques. - Le côté émotionnel semble le plus touché. Par rapport au trac, on en discute mais généralement il est bien géré. On s'encourage mutuellement avant de monter sur scène, « on se synthétise tous ensemble », c'est comme un rituel. - Les animateurs se doivent d'être attentifs aux caractères, aux manières d'être des gens en les gratifiant. Quelques personnes étaient introverties et maintenant on sent leur présence. - L'animateur dit souvent au chanteur : « si tu es capable de tant d'émotions sur scène, c'est grâce à ton handicap ; peu de gens l'osent, tu as une capacité d'émotions à fleur de peau. » Lors d'une prestation, 3 personnes ont fondu en larmes devant le chanteur. - Rien qu'avec le rythme, la musique aide par rapport à l'émotion. La peinture c'est plus subjectif... - J'ai l'exemple d'un homme qui commence à travailler dans un EMS et qui, pour entrer en relation avec les personnes âgées, a utilisé de vieilles chansons. C'est bien connu, « la musique adoucit les mœurs ». |
| <p>Observation d'une répétition</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un musicien prend le micro sur une chanson mais n'est pas encore prêt à chanter seul : manque de concentration, de confiance, et difficulté à mémoriser les paroles. Il chante donc en duo avec le chanteur. - Un musicien prend le micro sur une chanson qui fut écrite pour lui, très douce, et pose quelques paroles tout en dansant et souriant. - Dans certains refrains, les musiciens reprennent des paroles en chœur, l'ambiance monte. - Grand enthousiasme de la part de tout le monde quand un morceau est entraînant : danse, sourires... |

| Développement des compétences | |
|---|--|
| <p>Entretiens avec les participants</p> <p>(Personnes en situation de handicap)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - J'invente mes morceaux, j'écoute une ou deux fois et j'essaie de créer quelque chose (E1) - J'apprends à me concentrer, surtout lors des concerts (E1) - J'ai appris à être plus régulier : si je le suis dans la musique, je le suis dans mon travail aussi. (E2) - Je suis responsable de donner le tempo (E2) - Je dois me concentrer sur ce que je fais, tout en écoutant le reste du groupe (E2) - Il y a 16 ans, je me cherchais, jamais je ne t'aurais parlé comme ça, ouvertement (E3) - Je me livre au public (E3) - Je m'investis dans ce que je fais (E3) - Je m'exprime grâce à mon instrument, j'exprime mes sentiments. Je pense qu'on comprend si l'autre est de bonne humeur ou pas. (E4) - Du moment où l'on crée quelque chose, on se sent valorisé (E4) - Comme j'ai pas mal de peine à m'extérioriser, ça m'appuie dans les démarches et essais que je fais pour m'extérioriser. En tant que musicien, je constate, bien sûr, une évolution (E4) - De faire partie du groupe, ça me structure. Parfois je demande des conseils aux animateurs. J'ai plus d'ouverture d'esprit, savoir comment aborder les handicapés, ça m'a apporté beaucoup d'humilité aussi d'être avec eux parce qu'avant je prenais beaucoup plus la grosse tête que maintenant. (E4) - J'aime la musique, j'écoute beaucoup de CD et maintenant que je pratique, c'est encore mieux. Je ressens une grande fierté, je sens que j'ai un rôle important (E5) - Je peux communiquer en tapant avec les bâtons, en donnant le rythme. Le travail est dur pendant une répétition. (E6) - Comme compétences, j'ai appris à écouter les autres, à faire les choses bien. (E6) - La musique m'aide à aller vers l'autre. Je remarque plus d'évolution du fait de jouer dans un groupe et non de manière individuelle, ça m'amène de la régularité dans ma vie de tous les jours : un rythme de travail régulier ! (FG) - Ça me permet de travailler l'écoute et le respect, qui sont bien sûr des conditions pour être sur scène, pour faire de la scène (FG) - La musique me permet une progression au niveau musical ; j'évolue, les gens ne me le disent pas, c'est moi qui le remarque. (FG) - Je ressentais beaucoup de solitude avant. Maintenant je me sens légèrement autonome. Je travaille à l'oreille (FG) - Je ressens l'effet de la musique comme si je causais, c'est comme une parole, pour moi c'est plus simple : la musique à la place de la parole. (FG) - J'arrive à trouver des idées de musique, à me débrouiller. (FG) - La musique m'aide à évoluer, à aller vers les autres, c'est logique d'évoluer sur la pratique d'un instrument. Ça m'a surtout appris la régularité ! (FG) |
| <p>Entretiens avec les professionnels</p> <p>(Animateurs socioculturels)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - On fait de la musique par plaisir, tout par l'oreille. Bien sûr, on peut sentir une évolution à travers le groupe. - Les musiciens ont appris le respect, les règles, l'attention, etc. - On remarque une évolution au niveau musical. - Quelques personnes étaient introverties et maintenant on sent leur présence. - Tout le monde a un talent et en émergeant leurs capacités artistiques, le public reconnaît ce talent des musiciens et à un moment donné, la différence n'est plus du tout marquée. La musique, comparé au théâtre ou à la peinture, semble le vecteur le plus facile. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Par rapport à l'art-thérapie, on se demandait si on faisait ou non de la thérapie. Rien que le fait de travailler l'écoute, le respect et que chacun doive travailler l'oreille, amener ses choses à lui, faire preuve d'imagination, de créativité, doit avoir sa propre manière de jouer, y a un truc assez inconscient ! Nous on corrige la vitesse, le rythme, la force. Notre valeur, c'est d'interpréter et d'échanger ! - C'est vrai qu'on arrive à fonctionner de manière incroyable, tout se gère, chacun sait exactement ce qu'il doit faire (rôle). |
| Observation d'une répétition | <ul style="list-style-type: none"> - Grande application et concentration de la part de chaque musicien dès le début de la répétition (pas vraiment besoin d'une mise en route) - Le chanteur a un talent d'imitateur : il reprend Armstrong fabuleusement, tant au niveau de la voix que du jeu de scène et de la gestuelle. Il a appris à se mettre en valeur en observant longuement ses chanteurs préférés et en reprenant leurs mimiques. Il joue un rôle, en quelque sorte. - Bon maintien du rythme, du tempo. - Chaque musicien est concentré sur ce qu'il fait, tout en restant à l'écoute des autres. - La répétition reprend l'après-midi et je suis impressionnée de la concentration qui y règne, aucun musicien ne semble dissipé, chacun reste calme et attentif même entre les morceaux. - La gestuelle du chanteur fait partie du show. - Quelques musiciens improvisent sur la fin des morceaux, notamment le chanteur. - Les transitions sont très bien travaillées, les finals également. - Difficulté pour certains d'accepter les critiques et remarques des animateurs. « Vous êtes mes juges à quelque part » s'exclame le batteur. Ce que réfutent les 2 animateurs. - Final en ralentendo impressionnant, surtout en sachant que le chanteur n'a jamais suivi de cours de chant. De plus il maîtrise les paroles en anglais et italien sans vraiment connaître les langues. - Fin de la journée de répétition, toujours autant de sérieux. Le chanteur, par contre, montre un peu de déconcentration en faisant énormément d'improvisation et en oubliant quelques paroles. - Quand l'ambiance grimpe, on le ressent au niveau du rythme, du volume, des mouvements des gens. |

| Sens de l'activité, reconnaissance, intégration | |
|--|---|
| Entretiens avec les participants (Personnes en situation de handicap) | <ul style="list-style-type: none"> - J'ai un handicap mais j'arrive à faire quelque chose de bien - La musique est un moyen d'expression ; les chansons parlent aux gens (E2) - Grande est la valorisation : je ne suis pas seulement une personne qui est handicapée, parce que c'est ce que je suis même s'il est petit mon handicap, mais je ne suis pas débile, je peux montrer autre chose, je ne suis pas seulement quelqu'un qui travaille dans un atelier. Les handicapés ne sont pas seulement des personnes passives, là je m'investis. (E3) - J'essaie d'expliquer à ma famille que ce groupe, c'est positif, ça apporte plein de bonnes choses. On fait passer un message pour le handicap et on apporte des choses bien. Ce sont des gens comme tout le monde, ils ont du plaisir et nous aussi. (E4) - On se réunit dans un but : il y a un message à faire passer : qu'on s'accepte les uns les autres, qu'on ne se juge pas (E4) - La musique efface le handicap, il n'est même plus question de handicap en fait. Si les gens n'avaient pas de préjugés, de jugements, ils ne le penseraient même pas (FG) |
| Entretiens avec les professionnels (Animateurs socioculturels) | <ul style="list-style-type: none"> - Un musicien répète souvent : « on va leur montrer ce qu'on est capable de faire », c'est une sorte de revanche. - On est des musiciens comme les autres et personne dans le public ne sait qui est qui (animateurs/résidents). Le chanteur est le leader, il anime tout et nous on s'occupe de rien. Il n'y a plus de relation verticale, c'est une mise à niveau. Le chanteur est le chef, les autres sont à son service, ils l'accompagnent. - C'est dommage que la société ne donne pas une place aux personnes handicapées, il faut les mettre en avant car ils sont importants dans mon histoire de vie personnelle, ils ont cette dignité ! - Tout le monde a un talent et en émergeant leurs capacités artistiques, le public reconnaît ce talent des musiciens et à un moment donné, la différence n'est plus du tout marquée. |
| Observation d'une répétition | Dans le film de la tournée du groupe dans un pays étranger, 2 présentateurs insistent dans leurs discours sur « la victoire de la musique sur le handicap ». |

Abréviations :**E1** : Entretien individuel 1**E2** : Entretien individuel 2**E3** : Entretien individuel 3**E4** : Entretien individuel 4**E5** : Entretien individuel 5**E6** : Entretien individuel 6**E7** : Entretien 7 avec les deux animateurs socioculturels**FG** : Focus Groupe avec les six participants et les deux animateurs socioculturels